



L'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer

Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire
de Basse-Normandie



L'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer

Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire
de Basse-Normandie

Avril 2010

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et solidaire(CRESS) de Basse-Normandie

Avant-propos



Cette étude a été réalisée par l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire animé par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Basse-Normandie. Elle a pour objet **d'évaluer, qualifier et mieux connaître** les réalités de la création d'activité d'économie sociale et solidaire à l'échelle du territoire de Caen la Mer. Cette étude a reçu le concours financier de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC) et de la Délégation Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle (DDTEFF) du Calvados.

Remerciements

La CRESS Basse-Normandie tient à remercier les personnes ayant participé au comité de suivi de cette étude, et qui à travers leur expertise et leur appui ont pu contribuer à la qualité de ses résultats.

M. Piélot - Président de la MEFAC

Mme Berger - Conseillère municipale Ville de Caen - en charge de l'économie sociale et solidaire

Mme Holzknacht - Directrice de la MEFAC

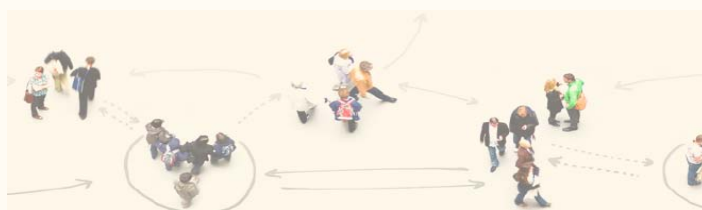
M. Le Nechet - Chargé de mission services aux entreprises à la MEFAC

Mme Marion - Chargée de mission à la DDTEFP du Calvados

M. Hurel - Directeur de SYNERGIA – Agence de développement économique de Caen la Mer

La CRESS Basse-Normandie tient également à remercier les associations et coopératives qui dans le cadre de cette étude nous ont accordé du temps pour nous faire part de leur parcours et des conditions de création de leur activité :

- Fédération Autonomie et Habitat
- Association Les ateliers intermédiaires
- Association Le tunnel
- Association Entre Terre et Mer
- Association Lien
- Association Passeurs de rêve
- Association LaKalachnik'off
- ATC industrie
- Créacoop 14
- Hybrid'Energies
- Hippo facto
- Coop à Cambio
- Interbio Normandie Service



SOMMAIRE

I) L'économie sociale et solidaire : fondements et poids économique en Basse-Normandie et à l'échelle de Caen la Mer	4
1) L'économie sociale : un projet de société articulé autour de la démocratie économique.....	4
2) L'émergence de l'économie solidaire : l'économie au service de l'égalité.....	6
3) Le poids de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie et à Caen la Mer.....	7
Méthodologie	7
Le poids de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie	8
Le poids de l'économie sociale et solidaire à Caen la Mer.....	9
II) L'Entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer	17
1) Eléments de définition de l'entrepreneuriat.....	17
2) Appréhender la notion d'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire	17
Cadre d'analyse de l'entreprise sociale.....	17
3) Portrait statistique de l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer.....	20
L'entrepreneuriat d'ESS à Caen la Mer.....	21
Zoom sur l'entrepreneuriat associatif à Caen la Mer.....	23
Zoom sur la création de coopératives à Caen la Mer	30
Zoom sur l'entrepreneuriat mutualiste à Caen la Mer.....	32
III) Analyse des processus de création d'entreprises de l'ESS à Caen la Mer.....	34
1) Présentation de la démarche d'enquête.....	34
Profil des répondants questionnaire associations	35
Profil des répondants questionnaire coopératives	37
2) Présentation des résultats de l'enquête	38
L'origine des projets, profil des porteurs et parties prenantes.....	39
Les motivations qui conduisent à créer un projet d'économie sociale et solidaire.....	43
Les raisons du choix d'un statut d'économie sociale	46
L'accompagnement et le financement des projets d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer.....	49
Les difficultés rencontrées par les projets d'ESS au moment de la création	56
Le sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire	58



Le champ de l'économie sociale et solidaire ne renvoie pas à une réalité unifiée mais permet de désigner sous une terminologie unique un ensemble d'acteurs et d'activités ayant en commun "la volonté de mettre l'Homme au cœur de l'économie".

L'économie sociale et solidaire renvoie à une réalité plurielle. Les entreprises et organisations qui la composent incarnent une autre manière de faire de l'économie présente dans de nombreux secteurs d'activité : dans les services d'intérêt général (santé, social, services aux personnes, environnement, culture, tourisme associatif et solidaire, éducation, sport, etc.), mais aussi des secteurs plus marchands (banques et assurances, BTP, agriculture, commerce, etc.).

Les entreprises et organisations de l'ESS - notamment les associations, les coopératives et les mutuelles partagent dans des proportions variables des caractéristiques qui fondent leur identité :

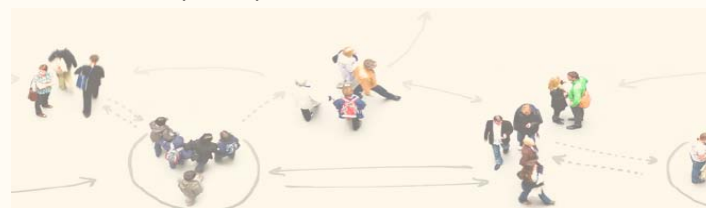
- un projet économique au service d'une finalité sociale et/ou collective
- une mise en œuvre du projet fondée sur une gouvernance démocratique et une gestion éthique,
- une dynamique de développement s'appuyant sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.

Au niveau national, régional, mais aussi local, de nombreux acteurs agissent pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire et la création d'activité à travers la sensibilisation, la formation, et plus concrètement en accompagnant les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire. Des outils de financement spécifiques qui valorisent les projets d'économie sociale et solidaire ont également été développés ces dernières années, que cela soit par des opérateurs privés (fondation, banques coopératives, réseaux de la finance solidaire) ou par des organismes publics ou parapublics (Etat – collectivités territoriales – Caisse des dépôts).

En 2008 la CRESS Basse-Normandie a souhaité mettre en place un observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (ORESS) pour pallier à un manque criant de données statistiques sur des entreprises et organisations qui emploient aujourd'hui plus de 12% des salariés de Basse-Normandie. Cet observatoire s'est donné pour mission l'observation statistique des associations, coopératives, mutuelles et fondations implantées en Basse-Normandie à travers le suivi d'indicateurs sur l'emploi et l'activité économique de ces entreprises et organisations.

L'étude réalisée par l'ORESS présentée ici, porte sur l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à l'échelle de l'agglomération Caen la Mer. Elle s'est attachée à quantifier le volume des créations d'activités relevant du champ de l'économie sociale et solidaire sur une période 5 ans entre 2004-2008. L'étude a ainsi porté sur les créations d'associations ayant développé une activité économique, les créations de coopératives et les créations de mutuelles sur le territoire de Caen la Mer. Il est important de préciser que ces données ont un caractère nouveau. En effet, avant le travail réalisé dans le cadre de cette étude, aucune base de données, aucune publication ne permettait d'avoir une vision globale de la dynamique des créations d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de l'agglomération Caen la Mer. Plusieurs facteurs expliquent ce manque. Tout d'abord l'approche statistique de l'économie sociale et solidaire est récente. Ce n'est que depuis 2007 et la stabilisation du périmètre des catégories juridiques relevant de l'économie sociale et solidaire que l'INSEE produit des statistiques dédiées. Ensuite, le manque de données sur l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire tient beaucoup à l'approche particulière des associations qui dans la mesure où elles ne sont pas considérées comme des entreprises à part entière, ne sont pas prises en compte dans les statistiques de la création d'entreprises ou de manière partielle.

L'étude réalisée nous a ainsi permis de remédier à un manque d'informations et de données statistiques importantes et indispensables à la réflexion sur la construction de politiques publiques en faveur d'un soutien au développement de l'économie sociale et solidaire en général et à l'entrepreneuriat en particulier. Au-delà d'une simple approche statistique de la création d'activité d'économie sociale et solidaire à l'échelle de Caen la Mer, cette étude a permis d'analyser les processus de création spécifique à l'économie sociale et



solidaire. Pour ce faire, une enquête par questionnaire a été réalisée auprès d'un échantillon d'associations et de coopératives ayant été créées sur la période 2004-2008 à Caen la Mer. Une série d'entretiens a également été conduite afin de compléter l'information. La démarche d'enquête portait sur les caractéristiques des porteurs de projet, leur motivation, l'accompagnement et le financement de leur projet ainsi que sur leur adhésion aux valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire.



La première partie du rapport porte sur l'économie sociale et solidaire, sur ses fondements historiques et théoriques. Cette partie nous permettra également de situer le poids économique de l'économie sociale et solidaire au niveau régional et à l'échelle de l'agglomération Caen la Mer.

La seconde partie abordera la notion d'entrepreneuriat social et solidaire entendue ici comme le processus conduisant à créer une activité inscrite dans le système de valeurs et les principes de fonctionnement de l'économie sociale et solidaire. Après un rappel méthodologique, nous présenteront un portrait statistique de l'entrepreneuriat social et solidaire à l'échelle de l'agglomération caennaise en le resituant dans son contexte régional. Cette analyse porte sur le nombre de créations d'activités d'économie sociale et solidaire survenues sur la période 2004-2008 à Caen la Mer. Ces différentes créations ont fait l'objet d'une analyse visant à les caractériser.

La troisième partie de l'étude est consacrée à l'analyse qualitative des processus de création d'activité d'ESS à Caen la Mer. Cette analyse se base sur le traitement de l'enquête par questionnaire et de la dizaine d'entretiens réalisés auprès de créateurs de projets d'économie sociale et solidaire ayant développé une activité économique à Caen la Mer.

I) L'économie sociale et solidaire : fondements et poids économique en Basse-Normandie et à l'échelle de Caen la Mer

Cette première partie a pour objet de présenter le contexte historique dans lequel l'économie sociale et solidaire s'est développée en vue de fournir des clés de compréhension utiles pour mieux appréhender la notion d'entrepreneuriat dans ce domaine. Cette première partie sera également l'occasion de fixer quelques repères terminologiques qui nous permettront de mieux comprendre le lien entre économie sociale et économie solidaire.

1) L'économie sociale : un projet de société articulé autour de la démocratie économique

L'économie sociale trouve réellement ses racines au 19^{ème} siècle, avec la révolution industrielle. C'est en réaction aux effets néfastes du capitalisme naissant (précarité sociale, sanitaire, éducative...) que les premières structures de l'économie sociale ont émergé. A cette époque, se développe en France et en Europe, un vaste mouvement d'idées sociales, nourries d'influences diverses, qu'elles soient politiques ou religieuses. Parallèlement, le secteur de l'économie sociale s'est développé à partir de multiples initiatives citoyennes et réalisations ayant en commun la volonté de replacer la dignité humaine au cœur du système de production et de distribution. Dans le monde ouvrier ces initiatives sont inspirées par les travaux de penseurs comme Charles Fourier en France et Robert Owen en Grande-Bretagne. Ces modes d'organisation de la société civile qui au départ se développent dans des cadres non institués vont progressivement donner naissance à des statuts juridiques particuliers : les mutuelles (1850), les associations (1901) puis les coopératives (1947). Bien plus tard les fondations (1987) seront – au regard de leur caractère non lucratif et de leur finalité d'intérêt général – associées à l'économie sociale, même si elles ne partagent pas avec les autres composantes la gestion démocratique.





Aujourd'hui, l'économie sociale, héritière de ce cheminement historique, désigne sous une terminologie unique 4 formes juridiques :

- le secteur mutualiste, comprenant lui-même les mutuelles d'assurances et de protection sociale et les établissements de crédits mutuels,
- le secteur coopératif,
- le secteur associatif gestionnaire,
- et les fondations.

Pour répondre à un besoin partagé de reconnaissance mutuelle, les organisations de l'économie sociale ont créé en 1970 le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA), aujourd'hui le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES). C'est également à cette époque que vont se constituer au niveau régional les GRCMA (groupements régionaux des coopératives, mutuelles, et associations) qui deviendront les Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES).

On retrouve dans le décret de 1981 qui porte création de la première délégation à l'économie sociale la précision suivante : « sont rassemblées sous le terme *Economie Sociale* les coopératives, les mutuelles et les associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes. Toujours en 1981, une charte définissant la spécificité des entreprises de l'économie sociale a été promulguée par ses acteurs. Cette charte actualisée en 1995 comporte une déclaration précisant ce que sont les activités mutualistes, coopératives, et associatives, leur rôle et leurs ambitions.

« Ce qu'elles sont (les entreprises de l'économie sociale) : Ce sont des entreprises, qui vivent dans l'économie de marché. Mais ce sont des entreprises différentes, car nées d'une volonté de solidarité au service de l'homme, elles privilégient le service rendu par rapport au profit dégagé et intègrent dans la vie économique la dimension sociale. »

Dans son dernier ouvrage¹ J.F Draperie rappelle les fondements théoriques de l'économie sociale. « La finalité de l'économie sociale est **l'émancipation de tous**. L'ensemble des initiatives qu'elle mène en ce sens constitue un mouvement social articulant des pensées et des pratiques originales qui se nourrissent réciproquement. Les entreprises d'économie sociale sont **détenues par des groupements de personnes**. Les bénéficiaires de leur action sont aussi sociétaires, selon le **principe de la double qualité** : les populations qui constituent les bénéficiaires de l'entreprise - clients, usagers, consommateurs ou travailleurs - sont également ses adhérents, associés, sociétaires. La double qualité permet au travailleur de doubler sa qualité de salarié de celle de co-entrepreneur et au consommateur de considérer les biens et services non seulement comme des marchandises mais également comme des produits de la nature et du travail.

Ces termes, **émancipation, économie a-capitaliste, mouvement social, groupement de personnes, double qualité**, constituent à la fois une réalité et un horizon : ils peuvent être mis en œuvre de multiples manières, dans des cadres plus ou moins contraints, dans des contextes plus ou moins favorables et, conséquemment, de façon plus ou moins aboutie. »

Dans un courrier co-signé² par les organes représentatifs des acteurs de l'économie sociale, on relèvera la phrase suivante :

« Les acteurs de l'économie sociale et solidaire se reconnaissent par un ensemble de valeurs et de principes inscrits dans leurs fondements juridiques de sociétés de personnes. Ces principes garantissent une gouvernance démocratique, une non appropriation individuelle des résultats, un ancrage territorial et, par là-même, la finalité sociale et sociétale des organisations. »

¹ J.F Draperie : « Comprendre l'économie sociale », DUNOD, 2007.

² CPCA, le CNCRES, le CJDES, l'USGERES et le GNC dans un courrier adressé au Député VERCAMER au sujet du projet d'un label d'entreprise sociale.



2) L'émergence de l'économie solidaire : l'économie au service de l'égalité



L'économie solidaire, petite sœur de l'économie sociale, s'inscrit dans cette longue tradition qui ambitionne de placer l'Homme au cœur de l'économie dans une logique de développement durable. L'expression « économie solidaire » a été forgée dans les années 1970, puis développée par J.L. LAVILLE pour désigner « *l'ensemble des activités économiques visant à démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens en posant la solidarité comme principe économique et ce quel que soit le statut juridique adopté* ».

Le concept d'économie solidaire est né dans un double contexte : l'émergence du chômage de masse dans les années 80 en France et la mise au jour progressive des effets néfastes de la mondialisation de l'économie. Les promoteurs d'une économie solidaire vont ainsi promouvoir et développer des initiatives qui viseront d'une part une solidarité nord-sud à travers l'invention du commerce équitable notamment, mais aussi une solidarité verticale pour développer des services et des activités économiques visant à réduire les inégalités sociales en France. Progressivement le mouvement de l'économie solidaire va également s'emparer des problématiques écologiques et développer des initiatives dans le domaine du développement et de la consommation durable.

Il existe de multiples définitions de l'économie solidaire. On peut notamment retenir celle-ci, extraite du manifeste de l'économie solidaire : « *L'économie solidaire, c'est un mouvement qui regroupe des milliers d'initiatives locales pour produire, consommer, employer, épargner et décider autrement. Produisant à la fois de la valeur ajoutée marchande et de la valeur sociale, c'est une économie de proximité en pleine expansion, dont les emplois ne peuvent être délocalisés.* » Ce secteur regroupe ainsi un ensemble diversifié de pratiques économiques qui ont pour but de renforcer le lien social et d'établir une plus grande équité entre les participants à l'échange. L'économie solidaire insiste sur le rôle des territoires, la mobilisation citoyenne et le projet politique.

L'économie solidaire s'est aussi construite sur une remise en cause des statuts juridiques de l'économie sociale comme unique garantie de pratiques sociales ou environnementales vertueuses. Ainsi, contrairement à l'approche traditionnellement développée par l'économie sociale, ce n'est pas par le statut juridique des structures mais par les finalités de leurs projets et un système de pratiques que se reconnaissent les acteurs de l'économie solidaire.

Ceci étant dit, il faut noter que la grande majorité des projets d'économie solidaire évoluent aujourd'hui sous statuts d'économie sociale, de « sociétés de personnes ». Ce n'est pas un hasard. La finalité du projet et la manière de le mettre en œuvre sont intimement liés. Les statuts de l'économie sociale qui renvoient à des groupements de personnes, qui donnent un cadre à la gouvernance participative, qui instituent des modes de gestions et de répartitions des excédents limitant le profit individuel, sont en accord avec les valeurs humanistes et le projet politique fort au mouvement de l'économie solidaire.

Parler **d'économie sociale et solidaire** aujourd'hui, c'est se réclamer de cette double approche présentée dans les parties précédente. C'est continuer à voir dans les statuts des « sociétés de personnes » (associations, coopératives, mutuelles) une spécificité porteuse de sens et de valeurs (démocratie, collectif, solidarité...) dans le paysage économique actuel. Mais c'est aussi s'ouvrir à l'ensemble des nouvelles pratiques en matière d'innovation sociale et de démocratisation de l'économie.



3) Le poids de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie et à Caen la Mer



Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont présentes dans une majeure partie des secteurs d'activité de l'économie française, elles représentent près de 10% de l'emploi au niveau national. Au-delà de son poids en termes d'effectifs salariés, l'économie sociale et solidaire fait partie de la vie de millions de citoyens, qui sont adhérents de mutuelles, de coopératives ou d'associations.

Afin de mieux connaître la réalité de cette économie en Basse-Normandie, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Basse Normandie a mis en place en 2008 un Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire. La mission de cet outil est l'étude et l'observation des entreprises et des emplois du champ de l'économie sociale et solidaire et leur évolution au niveau régional et infrarégional.

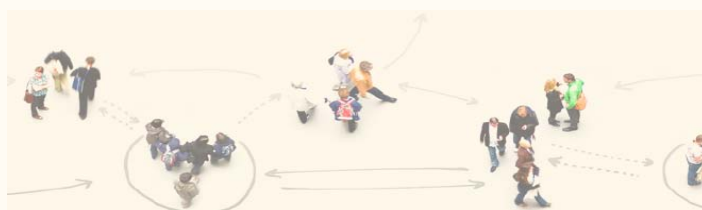
Méthodologie

L'approche statistique de l'économie sociale et solidaire (ESS) est délicate. L'Observatoire régional de l'ESS de Basse-Normandie s'appuie sur une méthodologie définie conjointement par les acteurs de l'ESS et l'INSEE. Cette méthodologie est aujourd'hui commune à l'ensemble des observatoires régionaux de l'économie sociale et solidaire pilotés par les CRESS. Le principe de l'analyse statistique de l'économie sociale et solidaire consiste à croiser des indicateurs divers et les catégories juridiques des entreprises de l'économie sociale (associations-coopératives-mutuelles-fondations) au niveau géographique souhaité. Les données présentées dans cette partie sont issues de bases de données acquises auprès de l'INSEE.

En 2007, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en relation avec l'Insee, ont souhaité stabiliser le périmètre de l'ESS, de manière à permettre une exploration statistique. Ce périmètre a été discuté et validé conjointement par la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale) et le CNCRES (Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale). Le champ de l'économie sociale et solidaire est construit à partir d'une liste de catégories juridiques (CJ), puis de l'exclusion de certaines activités (codes NAF) réputées hors champ (organisations patronales, consulaire, congrégations religieuses, partis politiques). Les structures de l'économie sociale ainsi définies sont ensuite réparties en 4 familles : coopératives, mutuelles, associations et fondations.

La liste des catégories juridiques incluses dans le champ de l'économie sociale et solidaire est disponible en annexe de ce rapport.

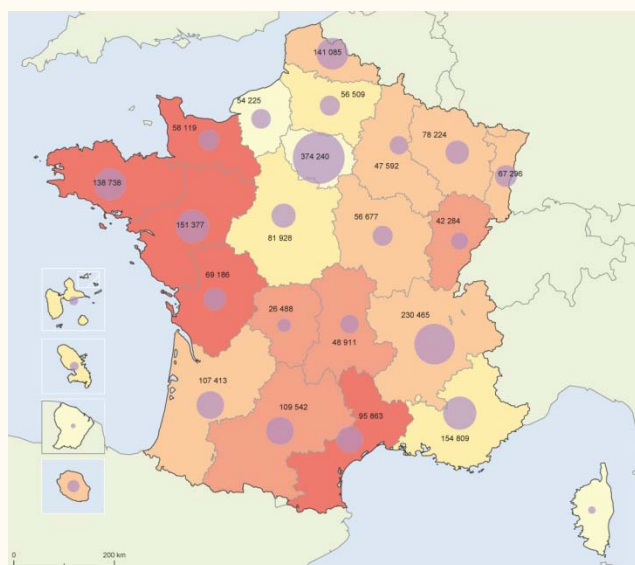
Le choix d'un périmètre statistique stabilisé et harmonisé au niveau national, indispensable pour une observation scientifique, ne clôt pas les controverses autour du concept d'économie sociale et solidaire, l'approche par les pratiques ou par les critères s'opposant à l'approche par les statuts. Ainsi, si le périmètre statistique de l'économie sociale présente de nombreux avantages, il présente également quelques limites. Comme nous l'avons vu en introduction de ce rapport, les entreprises de l'économie sociale sont souvent le support des initiatives que l'on retrouve aujourd'hui sous le terme d'économie solidaire. En revanche certaines initiatives se réclamant de ce mouvement ne prennent pas un statut d'entreprise de l'économie sociale. C'est particulièrement vrai dans les domaines du commerce équitable et de l'agriculture biologique. Ces initiatives qui se développent sous forme de sociétés ou d'entreprises individuelles ne sont pas prises en compte dans les statistiques de l'économie sociale et solidaire.



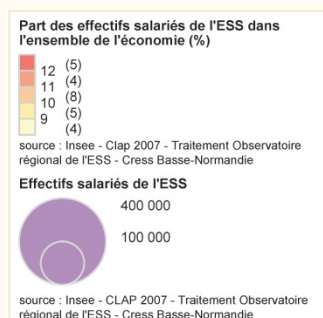
Le poids de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie



Effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire et part dans l'emploi salarié total



© Région Basse-Normandie-IGN Géofla, Carte réalisée à partir de l'outil SISTER de la Région Basse-Normandie



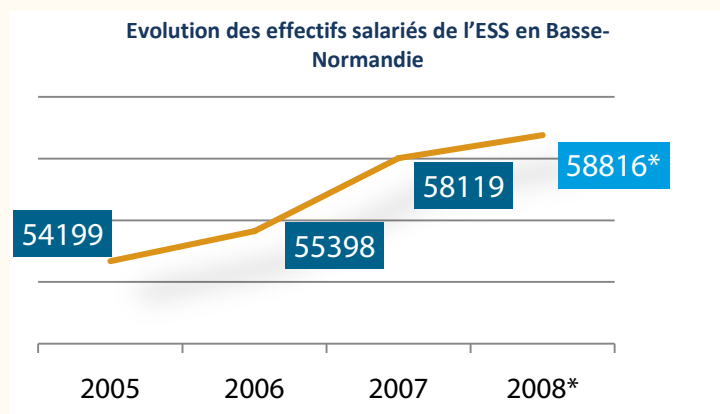
Avec un taux de 12,3%, la Basse-Normandie est la cinquième région de France quant au poids de l'ESS dans l'emploi salarié total. Les entreprises et organisations de l'ESS emploient 58 119 personnes en Basse-Normandie dont un peu plus de 44 000 dans des associations, 10 250 dans des coopératives, 2 000 dans des mutuelles et 1 800 dans des fondations.

Les analyses systématiques réalisées depuis la mise en place de l'Observatoire régional de l'ESS nous permettent de regarder l'évolution des effectifs salariés de l'ESS en Basse-Normandie sur la période 2005-2008.

Taux d'évolution des effectifs salariés de l'ESS sur la période 2005-2008

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	ESS	Hors ESS
Taux d'évolution 2005-2007	8,2%	0,9%	18,8%	10,3%	7,2%	3,6%
Taux d'évolution 2007-2008*	1,7%	-2,6%	9,8%	5,5%	1,2%	***

Source : Insee, CLAP - 2007 - Champ : établissements ayant eu au moins un salarié dans l'année (hors agriculture-sylviculture-pêche et intérimaires). Traitement Observatoire Régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie. * Source : ACOSS - URSSAF - MSA - Traitement R & S.

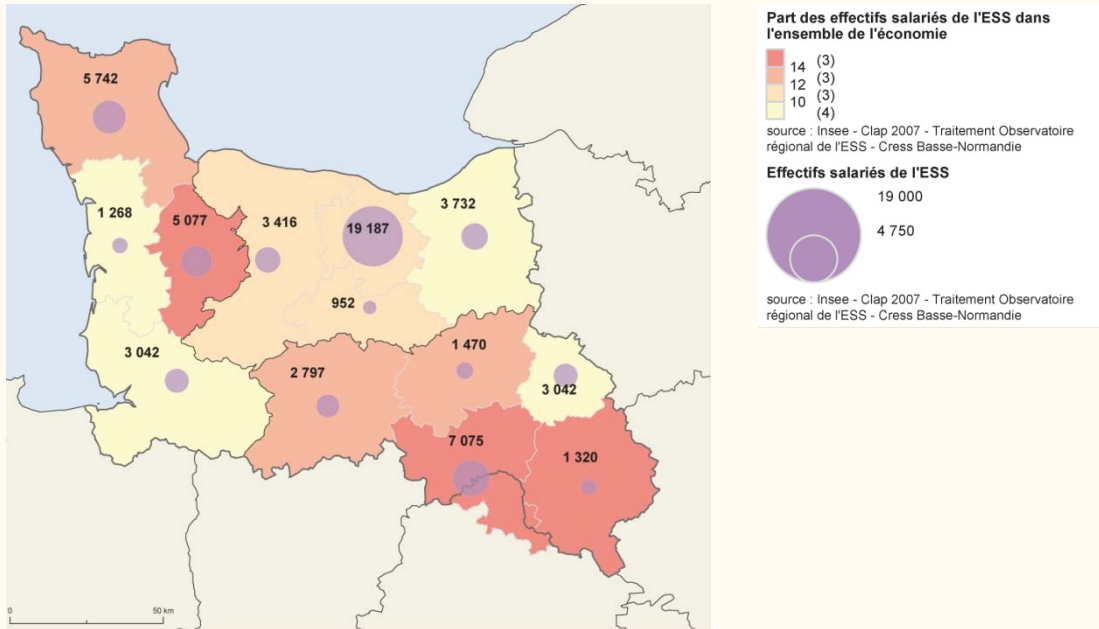


On constate que l'emploi dans les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie progresse de manière continue depuis 2005. Les dernières données disponibles semblent montrer que l'emploi a continué de progresser en 2008 bien que l'on perçoive un ralentissement dans la progression. Ce ralentissement est particulièrement notable pour les associations. En 2006 et 2007, deux années de croissance des effectifs salariés en Basse-Normandie, les effectifs salariés de l'ESS ont



progressés de 7,2%, de manière plus marquée que dans le reste de l'économie (+3,6%). Sur cette période 58 % des emplois nouveaux ont été créés dans le secteur privé « classique », 22% dans l'économie sociale et solidaire et 20% dans le secteur public³. Ainsi sur 10 emplois nouveaux créés sur les années 2006 et 2007, 2 l'ont été dans l'économie sociale et solidaire.

Effectifs salariés de l'ESS et part dans l'emploi total à l'échelle des pays



Avec plus de 19 000 salariés dans l'économie sociale et solidaire, le pays de Caen concentre 1/3 des effectifs salariés de la région Basse-Normandie. Le poids de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié total est très inégal selon les territoires. Il varie de 8,1% pour le pays de Coutances à 24,8 % pour le pays d'Alençon soit 1 emploi sur 4. On notera que le pays d'Alençon comme le Pays Saint-lois qui affiche également un taux d'emploi dans l'ESS important (17,1%), sont des territoires comptant avec une ville capitale administrative départementale.

Le poids de l'économie sociale et solidaire à Caen la Mer

Chiffres clés de l'économie sociale et solidaire à Caen la Mer

ESS (Associations+coopératives+mutuelles+fondations)	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs au 31/12/2007	ETP sur l'année 2007	Masse salariale brute distribuée en euros
Caen la mer	1 574	17 816	15 450	453 millions
Part de Caen la Mer dans l'ensemble de la Région Basse-Normandie	30%	31%	32%	37%

Source : Insee, CLAP – 2007 - Champ : établissements ayant eu au moins un salarié dans l'année (hors agriculture-sylviculture-pêche et intérimaires). Traitement Observatoire Régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Sur Caen la mer, près de 18 000 personnes travaillent dans des établissements d'économie sociale et solidaire. Ces 17 816 emplois pèsent pour 12% dans les effectifs salariés de l'agglomération. Avec 1 574

³ Le « secteur public » considéré ici correspond aux secteurs d'activité suivants : administration, santé, action sociale et éducation hors les structures de l'économie sociale. Il inclut des organismes privés encadrés par une réglementation publique, par exemple les cliniques privées, dans le secteur de la santé. Il inclut aussi les organismes de formation privés.



établissements employeurs, l'économie sociale et solidaire (ESS) pèse pour 16% des établissements employeurs présents sur le territoire de l'agglomération en 2007.

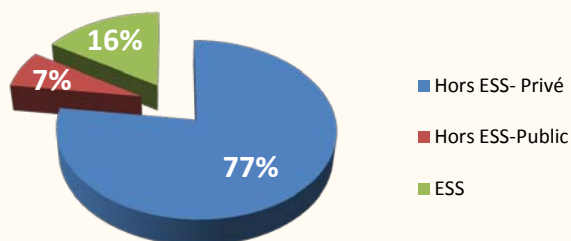
Caen la mer représente 30% des établissements employeurs et des salariés de l'économie sociale et solidaire de la région Basse- Normandie.

Structuration de l'économie à l'échelle de Caen la Mer

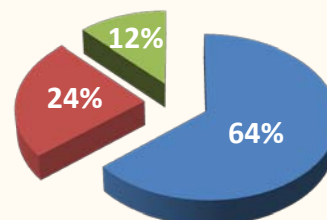
CA Caen la Mer	Hors ESS- Privé	Hors ESS-Public	ESS
Nombre d'établissements employeurs	7 591	673	1574
Effectifs au 31/12/2007	93 774	35250	17816
ETP sur l'année	82 240	31919	15450
Masse salariale brute distribuée	2 219 millions	909 millions	453 millions

Source : Insee, CLAP – 2007 - Champ : établissements ayant eu au moins un salarié dans l'année (hors agriculture-sylviculture-pêche et intérimaires).
 Traitement Observatoire Régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

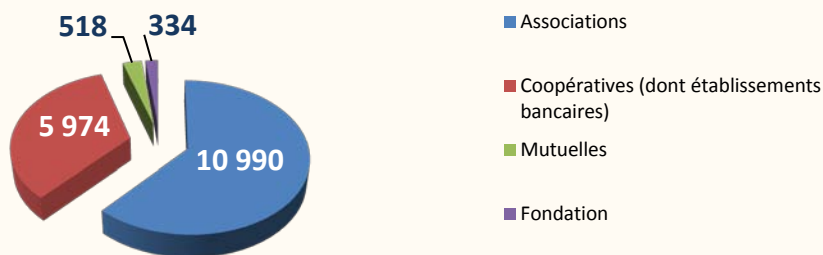
Répartition des établissements employeurs de Caen la Mer



Répartition des effectifs salariés de Caen la Mer



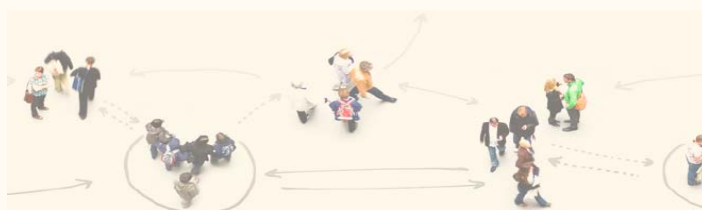
Répartition des effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire selon le type d'établissement



Source : Insee, CLAP – 2007 - Champ : établissements ayant eu au moins un salarié dans l'année (hors agriculture-sylviculture-pêche et intérimaires).
 Traitement Observatoire Régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

A Caen la mer :

- Près de 11 000 personnes travaillent dans une association,
- Environ 6 000 personnes dans une coopérative (comprenant les établissements bancaires), soit
- Et plus de 500 personnes dans une mutuelle.



Caractéristiques des emplois de l'économie sociale et solidaire à Caen la Mer

Caractéristiques ESS	Région Basse-Normandie	Caen la Mer
Part des emplois de l'ESS dans l'ensemble des emplois	12,3%	12,1%
Nb moyens d'Emplois par Etablissements en 2007	10,7	11,3
Ratio Nb d'emplois / ETP en 2007	1,18	1,15
Masse salariale brute /ETP en euros en 2007	22 400	29 350

Source : INSEE - CLAP - Traitement : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie

Un poids de l'emploi dans l'ESS légèrement inférieur à la moyenne régionale

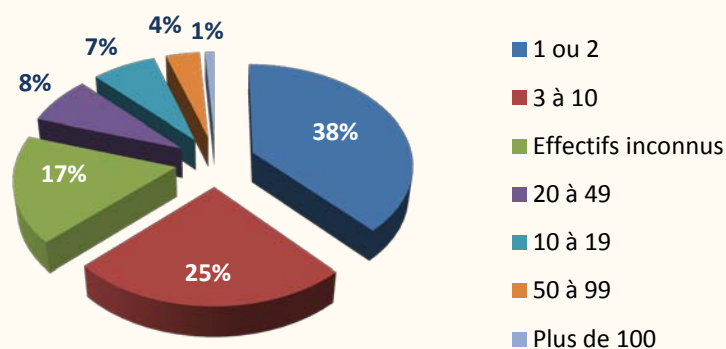
Une proportion d'établissements de grande taille supérieure à la moyenne régionale

Un ratio inférieur à la moyenne régionale qui atteste du caractère moins précaire des emplois (temps partiels - contrats à durée déterminée)

Des niveaux de rémunération supérieurs à Caen la Mer

Le secteur associatif employeur à Caen la Mer

Sur le territoire de Caen la Mer, on dénombre 976 associations employeurs qui emploient 11 000 salariés au 31 décembre 2007, soit ¼ des effectifs salariés des associations de la Région Basse-Normandie. En 2007 l'ensemble des contrats de travail signés dans les entreprises et organisations de l'ESS domiciliées à Caen la Mer ont représenté un total de 9048 ETP (équivalents temps pleins).

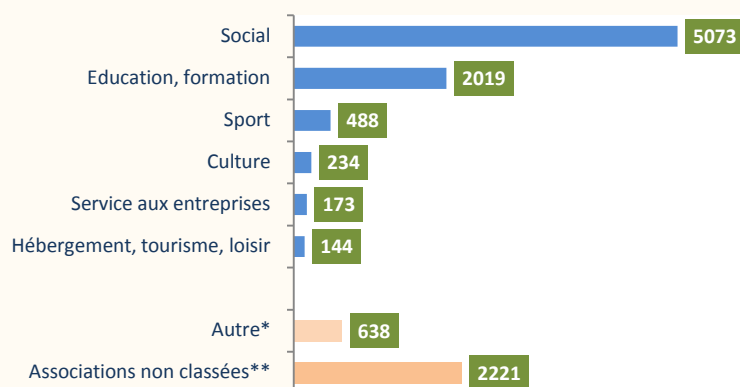


Source : Insee SIRENE

Les associations employeurs domiciliées à Caen la Mer emploient dans leur grande majorité moins de 10 salariés (63%), la part des associations employant 1 à 2 salariés représente 38% de l'ensemble des associations employeurs du territoire. Si le tissu associatif employeur se compose majoritairement de petites structures, on remarque cependant que 20% des associations employeurs de Caen la Mer emploient plus de 10 salariés et 5% plus de 50 salariés. Ces données issues du traitement du répertoire SIRENE sont à prendre avec précaution au regard du nombre important d'associations employeurs pour lesquelles nous n'avons pas d'information sur le nombre de salariés (17%).



Répartition des effectifs salariés des associations de Caen la Mer par secteurs d'activité



Source : INSEE - CLAP 2007 - Traitement : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie

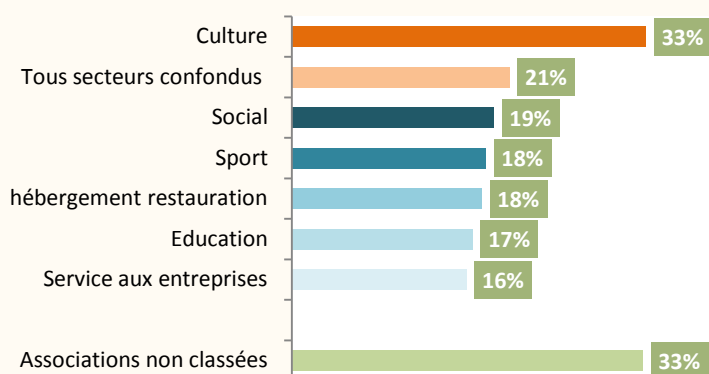
Les associations intervenant dans le domaine de l'action sociale concentrent près d'un emploi associatif sur deux à Caen la Mer. Ensuite on retrouve le secteur de l'éducation et de la formation avec plus de 2 000 salariés au 31 décembre 2007. Les associations du secteur du sport qui représentent 15% des associations employeurs de Caen la Mer emploient près de 500 personnes au 31 décembre 2007. A Caen la Mer les associations du secteur de la Culture emploient au 31 décembre 2007 234 personnes. Comme pour le secteur sportif, le secteur de la Culture a recours de manière fréquente à l'emploi saisonnier et à durée déterminée, notamment sur la période estivale. Les chiffres de l'emploi au 31 décembre correspondent ainsi plus à des postes de permanents. Sur l'ensemble de l'année 2007 la totalité des contrats de travail signés dans les associations du secteur de la Culture représentent 296 ETP (équivalents temps pleins), soit un volume en ETP sur l'année supérieur au nombre de personnes en poste au 31 décembre de la même année.

Ces données de l'emploi par secteur sont cependant largement sous-estimées. En effet de nombreuses associations du secteur de l'animation, du sport, de la culture mais aussi des loisirs sont référencées par l'INSEE dans le secteur « associations non classées ». Ainsi on remarque qu'un emploi associatif sur 5 correspond à ce secteur « associations non classées ». Dans les faits, on sait que dans la majeure partie des cas il s'agit d'une erreur de classement. Les associations référencées dans cette catégorie interviennent majoritairement dans les secteurs de la culture, du social, de l'animation, du sport, mais aussi des loisirs.

Comme le montre le graphique page suivante, Caen la Mer concentre une part importante des salariés des associations de Basse-Normandie. Tous secteurs confondus, Caen la Mer concentre 21% des salariés des associations de la Région. La part de Caen la Mer est notamment prépondérante dans le domaine de la culture (33 % des emplois associatifs) de la Région.



Part des effectifs salariés des associations domiciliées à Caen la Mer dans l'ensemble des effectifs salariés des associations de Basse-Normandie.



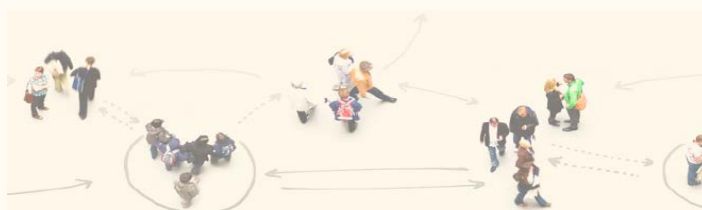
Source : INSEE - CLAP 2007 - Traitement : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie

Pour compléter cette analyse du tissu associatif employeur de Caen la Mer par secteur d'activité, on peut préciser que 17 associations de Caen la Mer sont agréées « Service aux personnes » et que 18 associations relèvent du secteur de l'insertion par l'activité économique. Le tableau ci-dessous présente la répartition des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) domiciliées à Caen la Mer selon le type de structure et la commune d'implantation. A noter que sur les 19 dispositifs référencés par la DIRECCTE, on compte 18 associations et une SCIC.

Les structures d'insertion par l'activité économique à Caen la Mer :

Commune	Associations intermédiaires (AI)	Ateliers et Chantiers d'insertions (ACI)	Entreprises d'insertion (EI)	Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Total général SIAE
CAEN	1	4	2	1	8
Hérouville-St-Clair	1	3	1	1	6
Colombelle		1			1
Iffs			1		1
Lion Sur Mer		1			1
Mondeville		2			2
Total Caen la Mer	2	11	4	2	19
Total Calvados	13	31	7	4	55

Source : DIRECCTE Basse-Normandie



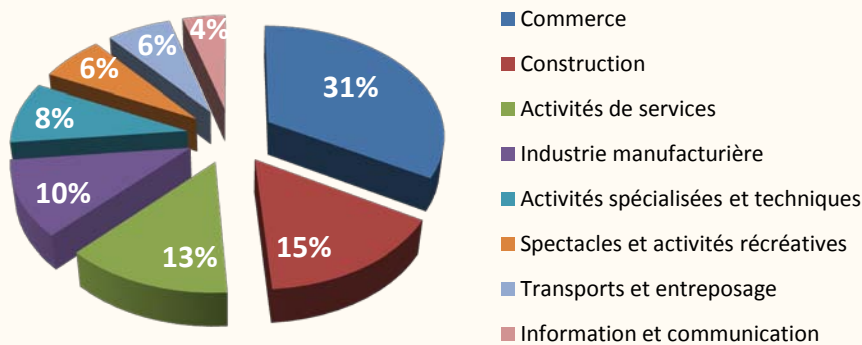
Zoom sur les entreprises coopératives à Caen la Mer

Le poids économique des entreprises coopératives à Caen la Mer

Coopératives	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12/2007	ETP sur l'année 2007	Masse salariale brute distribuée
Caen la mer	539	5974	5730	201 millions
dont coopératives de crédit (banques)	411	3820	3765	132 millions

Source : INSEE - CLAP 2007 - Traitement : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie

Répartition des coopératives de Caen la Mer par secteurs d'activité (hors secteur bancaire)

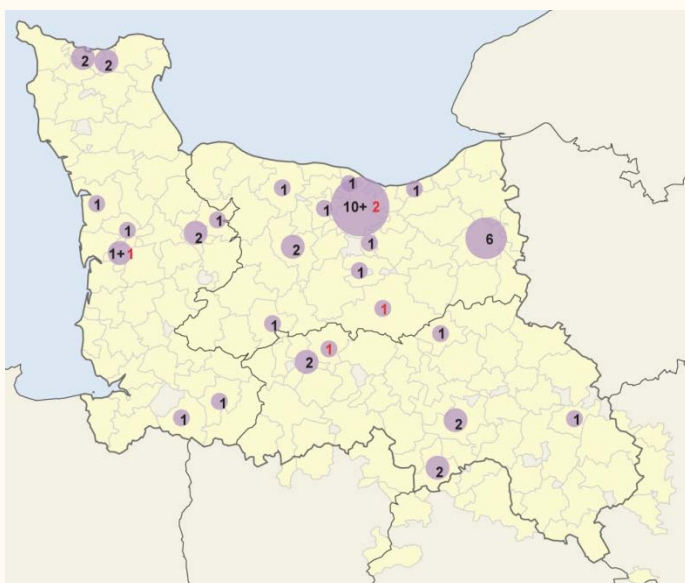


Source : Insee SIRENE

Zoom sur les SCOP et les SCIC

Une **SCOP** (Société Coopérative et participative) est au plan économique une entreprise industrielle ou commerciale (SA ou SARL) qui a choisi au plan social un statut juridique dans lequel les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions : désignation des dirigeants, orientations stratégiques, affectation des résultats. De forme privée et d'intérêt public, la **SCIC** (Société coopérative d'intérêt collectif) est une nouvelle forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer celles et ceux qui, salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales ou tous autres partenaires, veulent agir ensemble dans un même projet de développement local.

Les SCOP et les SCIC à l'échelle des intercommunalités de Basse-Normandie au 31 janvier 2010



Nombre de SCOP et SCIC par EPCI

1 Nombre de SCOP

1 Nombre de SCIC

source : URSCOP Ouest - Traitement Observatoire régional de l'ESS - Cress Basse-Normandie

© Région Basse-Normandie-IGN Géofla, Carte réalisé à partir de l'outil SISTER de la Région Basse-Normandie



Avec 10 SCOP en activité au 31 janvier 2010, l'agglomération de Caen la Mer concentre 20% des SCOP de la Région Basse-Normandie. Notons également que 2 des 5 SCIC aujourd'hui en activité en Basse-Normandie sont domiciliés à Caen la Mer.

Statut	Nom de l'entreprise	Activité	Siège	Effectifs en ETP	Salariés Sociétaires
SCOP	AFEI (Activités de formation, d'études et d'innovation)	Formation, étude, conseil	CAEN	8	2
SCOP	ATC Industries.	Industrie manufacturière	Cormelles-le-Royal	14	7
SCOP	Biocoop Jonathan.	Magasin produits bio	Herouville-Saint-Clair	16	4
SCOP	Comédie de Caen.	Théâtre	Caen	25	20
SCOP	Etudes et conseils en développement durable et gestion de projets (EDG).	Etude et conseil	Caen	3	3
SCOP	Projectif Conseils.	Etude et conseil	Herouville-Saint-Clair	3	3
SCOP	Regards d'enfants.	Edition de livre pour enfant, imprimerie	Caen	2	2
SCOP	SCOP La Falue.	Boulangerie Bio	Caen	5	5
SCOP	Société d'armature de béton armé.	Industrie manufacturière	Caen	17	3
SCOP	Créacoop 14	Accompagnement à la création d'entreprises	Caen	2	2
SCOP	Hybrid Energies Ecosystèmes (HyES)	Energies renouvelable, commerce équitable, éducation à l'environnement	Hérouville Saint Clair	—	4
SCIC	Assiette sans frontière	Restaurant gastronomique d'insertion	Caen	4(dont 3 en insertion)	
SCIC	Inter-bio Normandie Service	Groupement producteurs bio - distributeurs	Caen	0,5	

Source : URSCOP Ouest – CRESS Basse-Normandie - Traitement : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie

Zoom sur les mutuelles à Caen la Mer

Les mutuelles en tant que groupements de personnes et non de capitaux sont pleinement ancrées dans l'économie sociale et solidaire. On distingue deux types de mutuelles : les mutuelles de santé prévoyance et les sociétés d'assurance à forme mutuelle. Ces deux types de mutuelles sont pris en compte dans les données statistiques présentées ici.

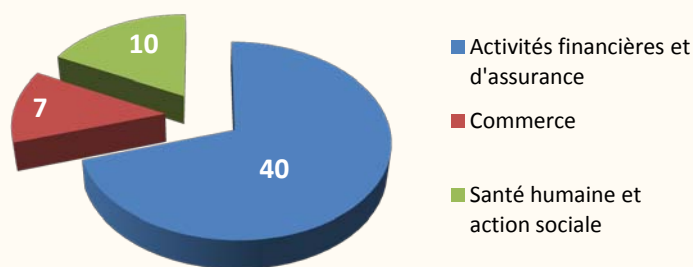
Les mutuelles de santé prévoyance qui relèvent du code de la mutualité sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Pour être inscrites au Code de la mutualité, elles doivent être inscrites au registre national des mutuelles. Leurs actions s'inscrivent dans plusieurs secteurs d'activité : l'assurance qui représente leur activité principale, mais également l'action sociale, la gestion d'équipements de santé et le commerce. Dans un contexte français d'évolution du système de santé, ces mutuelles réaffirment leurs valeurs : accès au soin de qualité pour tous, primauté des intérêts des personnes sur les intérêts financiers, défense d'un système de santé solidaire. Elles s'érigent aujourd'hui comme rempart à la marchandisation de la santé.

Les sociétés d'assurance à forme mutuelle assurent la protection de leurs sociétaires contre les risques de la personne et offrent également une protection contre les risques relatifs aux biens.

A l'échelle de Caen la Mer on dénombre 57 établissements mutualistes qui salariaient environ 500 personnes fin 2007.



Répartition des établissements mutualistes domiciliés à Caen la Mer selon leur secteur d'activité



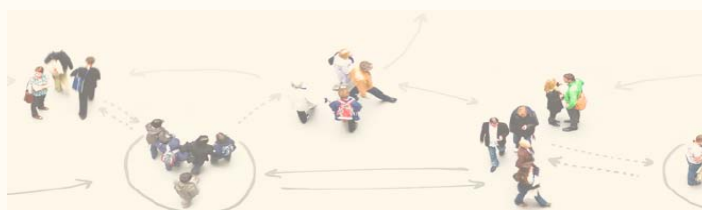
Source : INSEE - SIRENE - Traitement : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie

Les établissements mutualistes implantés à Caen la Mer interviennent dans le secteur des activités financières et de l'assurance mais également dans le commerce (optique, audition) et dans le domaine de la santé et du social (centre de soin, services à la personne).

Zoo sur les fondations à Caen la Mer

Les fondations, comme toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire, sont des entreprises privées. Elles sont constituées à partir de la dotation financière d'une ou plusieurs personnes privées et ont un but d'utilité sociale. Comme pour les autres statuts de l'économie sociale, la mobilisation du capital à l'origine de la création d'une fondation s'inscrit dans une logique désintéressée.

A Caen la Mer on dénombre une seule fondation, la fondation hospitalière de la Miséricorde dont dépendent deux établissements principaux : La clinique médico-chirurgicale et le centre de soins de suite et de réadaptation. La Fondation de la Miséricorde est reconnue d'utilité publique, à but non lucratif participant au service public hospitalier.



II) L'Entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer

1) Éléments de définition de l'entrepreneuriat

Pour le dictionnaire Larousse l'entrepreneuriat renvoie à la fonction d'entrepreneur, l'entrepreneur se rapportant à la figure du chef d'entreprise. Au-delà de cette approche réductrice, on peut définir l'entrepreneuriat comme l'action de créer de la richesse et/ou de l'emploi par la création ou la reprise d'une entreprise. Les formes d'entrepreneuriat sont variées selon le type d'organisation qui est mis en place. La compréhension que nous avons de la l'entrepreneuriat doit beaucoup à l'économiste Joseph Schumpeter. Pour Schumpeter (1950), un entrepreneur est une personne qui veut et qui est capable de transformer une idée ou une invention en une innovation réussie. L'entrepreneuriat conduit à une « destruction créatrice » dans les marchés et les secteurs de l'économie parce que de nouveaux produits et *business models* arrivent qui remplacent les anciens. Ainsi, la destruction créatrice est à l'origine du dynamisme industriel et de la croissance à long terme. Pour Schumpeter l'entrepreneuriat est lié à l'innovation.

Pour Verstraete et Fayolle (2005), quatre paradigmes permettent de cerner le domaine de recherche en entrepreneuriat : la création d'une organisation (non réduite à la seule création d'entreprise, les expressions « émergence organisationnelle » ou « impulsion d'une organisation » étant plus appropriées), la détection-construction- exploitation d'une occasion d'affaires, la création de valeur, l'innovation. Ces paradigmes peuvent se combiner, plutôt que s'opposer. Le premier est le plus caractéristique de l'entrepreneuriat, mais ne peut se penser sans les trois autres, qu'il peut incorporer. Le paradigme de l'innovation est le plus contestable, puisque certains phénomènes entrepreneuriaux ne sont pas innovants.

2) Appréhender la notion d'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire

Schumpeter définissait l'entrepreneur de la manière suivante : « les entrepreneurs sont les personnes qui apportent et mettent en œuvre de “nouvelles combinaisons” dans le processus de production ». L'entrepreneur dans le champ de l'économie sociale et solidaire satisfait cette définition car il apporte de nouvelles solutions – à caractère social – pour l'exercice de son activité. Elles peuvent concerner par exemple : le produit ou le service proposé, ses caractéristiques mais aussi les méthodes d'organisation ou de production. Classiquement l'image de l'entrepreneur renvoie au développement d'activités lucratives et à l'image du chef d'entreprise. Depuis quelques années les acteurs de l'économie sociale et solidaire revendiquent l'idée d'un entreprendre autrement, au service de finalités non centré sur la maximisation du profit et en valorisant des modes d'organisation et de fonctionnement permettant la démocratie dans l'entreprise. C'est dans ce contexte qu'émerge en France la figure de l'entrepreneur social qui désigne ces personnes qui développent des projets d'économie sociale et solidaire, entreprennent au service de la collectivité, créent des entreprises participatives.

Cadre d'analyse de l'entreprise sociale

Se référant principalement au cadre statutaire des entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire (association, coopératives, mutuelles), Jean-François Draperie met en avant leurs particularités.

- **La finalité de l'économie sociale est l'émancipation de tous.** C'est cette finalité qui permet de comprendre son projet fondateur d'être une économie au service de l'homme en général.
- **Son action est collective: c'est le groupement de personnes qui constitue le trait commun de ses entreprises** et qui la différencie à la fois de la petite entreprise et de la société de capitaux. Elle



prolonge fréquemment la première en lui permettant de coopérer et de mutualiser des moyens... et s'oppose souvent à la seconde précisément parce que le pouvoir des personnes selon le principe « Une personne, une voix » qui la fonde est incompatible avec le pouvoir détenu par les actionnaires.

- **Les bénéficiaires de son action sont aussi sociétaires**, selon le principe de la double qualité. Les populations qui constituent ses bénéficiaires – clients, usagers, consommateurs ou travailleurs – sont également ses adhérents, associés, sociétaires.

- dans une mutuelle, les mutualistes sont à la fois assurés et assureurs,
- dans une coopérative de production, les salariés sont les sociétaires,
- dans une coopérative de consommation, les consommateurs sont les sociétaires,
- dans une association, les bénéficiaires sont également les membres.

Conscient du caractère pluriel des entreprises et organisations qui développent leur activité économique dans le cadre d'associations, de coopératives ou de mutuelles J.F DRAPERI précise : « ces trois termes, émancipation, groupement de personnes, double qualité, peuvent être mis en œuvre de multiples manières, dans des cadres plus ou moins contraints, dans des contextes plus ou moins favorables et, conséquemment, de façon plus ou moins aboutie. »

Un réseau de chercheurs européens (EMES)⁴ a travaillé sur la caractérisation du modèle de l' « entreprise sociale » applicable à l'ensemble des pays européens quels que soit les cadres juridiques dans lesquels il se développe à travers la définition d'un faisceau de critères.

Quatre critères économiques⁵

- **Avoir une activité continue de production de biens et ou services**

L'activité productive représente la raison d'être – ou l'une des principales raisons d'être – des entreprises sociales. A l'inverse de certaines organisations non lucratives traditionnelles, les entreprises sociales n'ont pas comme activité principale la défense d'intérêts, ni la redistribution d'argent (comme c'est le cas, par exemple, de beaucoup de fondations), mais elles sont directement impliquées, d'une manière continue, dans la production de biens et/ou l'offre de services aux personnes.

- **Avoir un degré élevé d'autonomie**

Les entreprises sociales sont créées par un groupe de personnes sur la base d'un projet propre et elles sont contrôlées par ces personnes. Elles peuvent dépendre de ressources publiques mais ne sont pas dirigées, que ce soit directement ou indirectement, par des autorités publiques ou d'autres organisations (fédérations, entreprises privées,...). Elles ont le droit tant de faire entendre leur voix que de mettre un terme à leurs activités.

- **Assumer un niveau significatif de risque économique**

Les créateurs d'une entreprise sociale assument totalement ou partiellement le risque qui y est inhérent. A l'inverse de la plupart des institutions publiques, leur viabilité financière dépend des efforts consentis par leurs membres et par leurs travailleurs pour assurer à l'entreprise des ressources suffisantes.

⁴ EMES est un réseau réunissant des centres de recherche universitaires et des chercheurs individuels reconnus, dont l'objectif est de construire progressivement un corpus européen de connaissances théoriques et empiriques sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social.

⁵ Extraits du cahier de recherche Fondements d'une approche européenne de l'entreprise sociale de Jacques DEFURNY et Sybille MERTENS, Ecole de gestion de l'Université de Liège, juin 2008, pp. 7 et suivantes



- **Avoir recours à un niveau minimum de travail rémunéré**

Tout comme les organisations non lucratives traditionnelles, les entreprises sociales peuvent faire appel à des ressources tant monétaires que non monétaires, et à des travailleurs rémunérés comme à des volontaires. Cependant, l'activité de l'entreprise sociale requiert un niveau minimum d'emploi rémunéré.

A noter : Le bénévolat est une base de la vie associative. Alors qu'il est interdit d'avoir recours dans des structures lucratives (SA, SARL, SCIC...) sous peine d'être poursuivi pour travail dissimulé.

Cinq critères sociaux

- **Avoir un objectif explicite de service à la collectivité**

L'un des principaux objectifs des entreprises sociales est le service à la communauté ou à un groupe spécifique de personnes. Dans la même perspective, une caractéristique des entreprises sociales est constituée par leur volonté de promouvoir le sens de la responsabilité sociale au niveau local.

- **Etre issue d'une initiative portée par un groupe de citoyens**

Les entreprises sociales résultent d'une dynamique collective impliquant des personnes qui appartiennent à une communauté ou à un groupe qui partage un besoin ou un objectif bien défini ; cette dimension est maintenue dans le temps d'une manière ou d'une autre, même si des difficultés à maintenir cette dimension surgissent parfois, lorsque des personnes ayant joué un rôle important dans la création ou le fonctionnement de l'organisation, et dont le leadership concourait de manière significative à la dynamique de celle-ci, s'en retirent.

- **Adopter un processus de décision non fondé sur la propriété du capital**

Ce critère renvoie généralement au principe "un membre, une voix", ou tout au moins à un processus de décision dans lequel les droits de vote au sein de l'assemblée détenant le pouvoir de décision ultime ne sont pas répartis en fonction d'éventuelles participations au capital. Même si les propriétaires du capital social ont évidemment leur mot à dire, le pouvoir de décision est généralement partagé avec d'autres acteurs.

- **Favoriser la mise en place d'une dynamique participative**

La représentation et la participation des usagers ou des clients, l'exercice d'un pouvoir de décision par diverses parties prenantes au projet et une gestion participative constituent souvent des caractéristiques importantes des entreprises sociales. Dans bon nombre de cas, l'un des objectifs des entreprises sociales est de promouvoir la démocratie au niveau local par le biais de l'activité économique.

- **Reposer sur un principe de distribution limitée des bénéfices**

Si les entreprises sociales peuvent être des organisations caractérisées par une obligation absolue de non-distribution des bénéfices, elles peuvent aussi être des organisations qui, comme les coopératives dans beaucoup de pays, ont le droit de distribuer des bénéfices, mais de manière limitée – ce qui permet d'éviter un comportement visant à la maximisation du profit.

Il importe de noter que ces indicateurs ne forment pas l'ensemble des conditions qu'une organisation devrait remplir pour pouvoir être qualifiée d'entreprise sociale. Ce ne sont pas des critères normatifs. Ils constituent un "idéal-type" qui, à l'instar d'une boussole, peut aider l'observateur ou le chercheur à situer les entités observées les unes par rapport aux autres, et éventuellement à tracer les limites de l'ensemble qu'il considérera comme celui des entreprises sociales. Les indicateurs sont de deux natures : les uns plutôt économiques, les autres à dominante plus sociale.



3) Portrait statistique de l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer

Après avoir défini la notion d'entrepreneuriat et fourni des clés pour appréhender cette notion dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, nous allons à présent apporter des éléments chiffrés sur l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à l'échelle de l'agglomération Caen la Mer en veillant à mettre en perspective ces données avec les données régionales. Au-delà d'une approche globale ESS, seront également présentées des données par types d'entreprises (association, coopératives, mutuelles). Un premier temps présente les données sur les créations d'entreprises sur la période 2004-2008 domiciliées à Caen la Mer. Un second temps est ensuite consacré aux créations d'établissements dépendants d'une entreprise existante.

Méthodologie :

Les données statistiques sur la création d'activité d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer présentées ici proviennent d'un traitement de la base SIRENE. Par rapport à la méthodologie usuellement utilisée pour produire des statistiques sur la création d'entreprises la démarche présentée ici est originale. Ainsi nous avons travaillé sur la base d'un stock d'établissements en activité relevant de l'économie sociale et solidaire au 31 mars 2009 et référencés dans le répertoire SIRENE secteur marchand et non-marchand confondus. A partir de ce stock d'établissements nous avons regardé la date de création des entreprises et isolé l'ensemble des entreprises domiciliées à Caen la Mer et créées sur la période 2004-2008.

Sur la base de ce stock d'entreprises d'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations) créées sur la période 2004-2008, nous avons réalisé un certain nombre de croisements permis par les variables disponibles dans le fichier SIRENE :

- Statut (association, coopérative, mutuelle, fondation)

- Localisation (à l'échelle des communes)

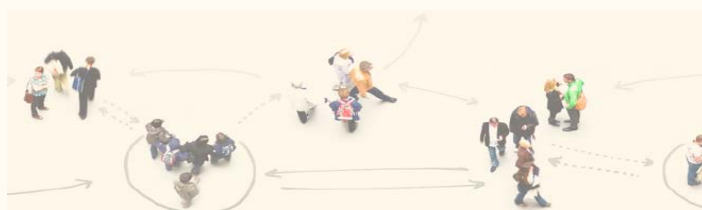
- Effectifs salariés (tranches d'effectifs)

- Secteurs d'activité

Pour compléter les données SIRENE, nous avons également eu recours dans le cadre de cette étude au Journal Officiel des Associations et des Fondations. Chaque association déclarée en France fait l'objet d'une publication au journal officiel des associations. Ce document officiel aujourd'hui consultable en ligne permet quelques analyses statistiques sur la création des associations à l'échelle des sous-préfectures.

Concernant les SCOP (Sociétés coopératives et participatives) et les SCIC (société coopératives d'intérêts collectifs), nous avons complété les données disponibles dans le fichier SIRENE par des données mobilisées directement auprès de la fédération des SCOP de l'ouest.

Enfin, des données ont également été spécialement mobilisées auprès de la DIRECCTE de Basse-Normandie sur le secteur de l'insertion par l'activité économique et sur le secteur des services à la personne.



Méthodologie suite :

Pour compléter les données sur les créations d'entreprises de l'ESS, nous nous sommes également intéressé aux créations d'établissements d'ESS domiciliés à Caen la Mer, créés sur la période 2004-2008, mais dépendants d'une entreprise préexistante. Dans le cas de l'économie sociale et solidaire, ce peut être une antenne d'association régionale, une antenne d'une association nationale, une agence locale d'un établissement bancaire, un bureau d'une SCOP déjà existante dans une autre région, une maison d'accueil de personnes âgées créées par une mutuelle, etc...

Les limites de la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude

La première tient au champ de l'étude. Si l'étude porte sur l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire, les données statistiques disponibles ne nous ont pas permis de dépasser une analyse uniquement basée sur les statuts (association, coopératives, mutuelles, fondation). Ainsi faute de critères stabilisés et de suivi statistique, un certain nombre d'activités économiques se réclamant de l'économie solidaire et répondant en grande partie aux critères de l'entreprise sociale tels que présentés dans la partie précédente, ne sont pas prises en compte dans les statistiques présentées ici dans la mesure où elles n'ont pas un statut d'association, de coopératives, de mutuelles, ou de fondation.

La deuxième limite tient au fait que les entreprises d'ESS créées sur la période 2004-2008 mais qui n'étaient plus en activité au 31 mars 2009 ne sont pas prises en compte dans les statistiques présentées ici. Ceci s'explique par le fait que nous travaillons sur la base d'un stock d'établissements en activité au 31 mars 2009 et que ne sont pas considérées les éventuelles disparitions survenues avant cette date.

L'entrepreneuriat d'ESS à Caen la Mer

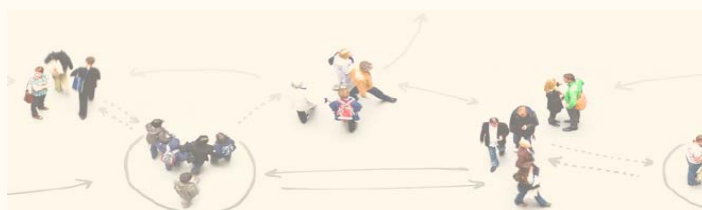
Création d'entreprises de l'ESS sur le territoire de Caen la Mer sur la période 2004 et 2008

Statut de l'Entreprise	2004	2005	2006	2007	2008	Total général
ASSOCIATIONS	63	58	40	39	26	226
COOPERATIVES	1	3	3	2	2	11
MUTUELLES					1	1
Total créations Caen la Mer	64	61	43	41	27	238
Total création Basse-Normandie	342	254	181	160	96	1033
Part de Caen la Mer dans l'ensemble des créations de Basse-Normandie	19%	24%	24%	26%	28%	23%

Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009. Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Au total, sur la base du stock d'établissements de l'économie sociale et solidaire en activité au 31 mars 2009, on dénombre 238 créations d'entreprises sur la période 2004-2008, dont une très large majorité d'associations. Sur la période 2004-2008, 226 associations⁶ ont été créées. Sur la même période on dénombre 11 créations de coopératives, 1 mutuelle et aucune fondation.

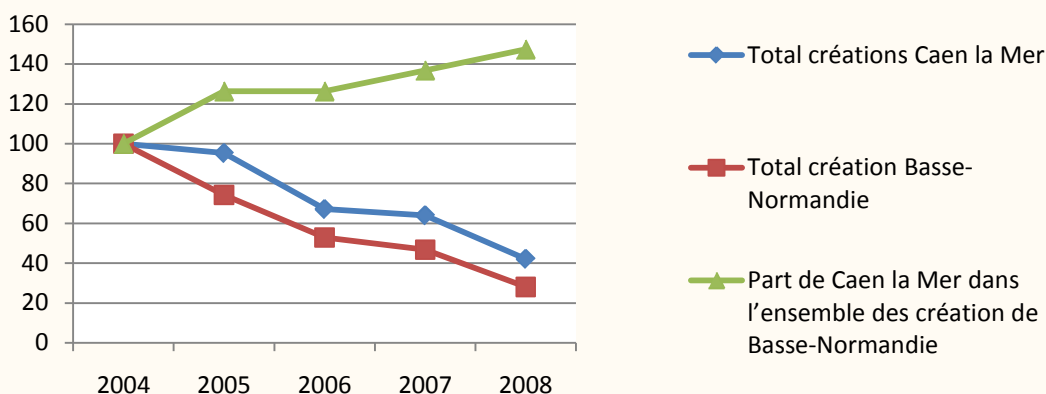
⁶ Le répertoire SIRENE dont la gestion est assurée par l'INSEE centralise les informations sur l'ensemble des entreprises et des établissements de France. Sont inscrites au répertoire SIRENE toutes les personnes physiques ou morales : immatriculées au registre du commerce et des sociétés ; immatriculées au répertoire des métiers ; soumises à des obligations fiscales).



Le total des créations d'entreprises de l'ESS sur la période de 2004-2008 représente 23% de l'ensemble des créations d'entreprises d'ESS enregistrées en Basse-Normandie.

Une analyse de l'évolution des créations sur la période 2004-2008 à l'échelle de Caen la Mer montre une tendance importante à la baisse (cf. graphique ci-dessous). La tendance à la baisse du nombre de créations observé à l'échelle de Caen la Mer, si elle suit la tendance régionale, demeure cependant moins prononcée. En effet, on observe entre 2004 et 2008 une augmentation de la part de Caen la Mer dans l'ensemble des créations d'entreprises de l'ESS de la Région Basse-Normandie.

Evolution des créations d'entreprises de l'ESS entre 2004 et 2008 (indice 100 en 2004)



Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009. Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Poids des créations d'entreprises de l'ESS survenues entre 2004 et 2008 dans l'ensemble des entreprises de l'ESS en activité au 31 décembre 2008

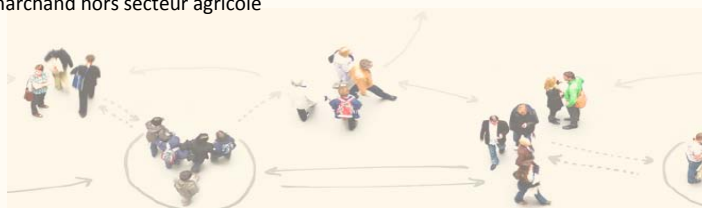
	Basse-Normandie	Caen la Mer	Part de Caen la mer dans l'ensemble de la région
Stock d'entreprises de l'ESS au 31 décembre 2008	10 525	2 071	19%
Total créations d'entreprises d'ESS sur la période 2004-2008	1033	238	23%
Part des créations récentes (2004-2008) dans le stock d'entreprises de l'ESS en activité au 31 mars 2008	9%	11%	—

Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009. Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Au 31 décembre 2008, on dénombre 10 525 entreprises (employeurs et non employeurs confondues) de l'économie sociale et solidaire domiciliées en Basse-Normandie dont un peu plus de 2 000 domiciliées à Caen la mer. On constate que les créations d'entreprises de l'ESS survenues sur la période 2004-2008 représentent 9% des entreprises de l'ESS en activité en Basse-Normandie et 11 % des entreprises en activité à Caen la Mer.

En Basse-Normandie, sur la période 2004-2008, l'INSEE enregistre **23 771** créations d'entreprises⁷ hors associations. Avec 36 créations de coopératives et 1 mutuelle, les entreprises de l'économie sociale et solidaire représentent une part minime des créations d'entreprises en Basse-Normandie. Sur la même période on enregistre 996 créations d'associations enregistrées au répertoire SIRENE, ces associations n'étant pas prises en compte dans les statistiques régionales sur la création d'entreprises publiées par l'APCE

⁷ Insee SIRENE – Traitement APCE (Agence pour la création d'entreprises) - secteur marchand hors secteur agricole



(Agence pour la création d'entreprises). Cependant, comme les autres entreprises, les associations enregistrées dans le répertoire SIRENE développent une activité économique et contribuent à la création d'emplois. Mais quand bien même on prenait en compte l'ensemble des activités d'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles) soit 1033 créations sur la période 2004-2008, force est de constater que la part de ces créations dans l'ensemble des créations d'entreprises en Basse-Normandie est faible, autour de **4%**.

Dans la mesure où aucune donnée n'est disponible à l'échelle d'autres régions sur le volume des créations d'entreprises de l'ESS sur la période 2004-2008, il n'est pas possible de savoir si ce taux de 4% observé en Basse-Normandie est inférieur ou supérieur aux taux observés dans les autres régions. De la même manière, faute de chiffre APCE sur la création d'entreprises sur la période 2004-2008 à l'échelle de Caen la Mer, la part des créations d'entreprises de l'ESS n'a pas pu être calculée.

Dans la suite de cette partie consacrée aux statistiques de la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de Caen la Mer, nous allons procéder à une analyse détaillée par type d'entreprises. Nous allons dans un premier temps nous intéresser aux créations d'associations, puis aux créations de coopératives et de mutuelles survenues à l'échelle de Caen la Mer sur la période 2004-2008.

Zoom sur l'entrepreneuriat associatif à Caen la Mer

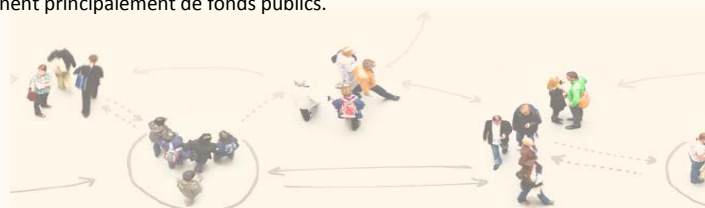
Appréhender la notion d'entrepreneuriat s'agissant des associations n'est pas chose aisée, surtout d'un point de vue statistique. Comme nous avons pu le voir précédemment, les associations ne sont pas prises en compte dans les statistiques de la création d'entreprises, étant considérées comme relevant exclusivement du secteur non-marchand ; même si une partie d'entre-elles relèvent dans les faits du secteur marchand⁸. Ensuite, toutes les associations ne relèvent pas de l'économie sociale et solidaire. Seules les associations ayant une activité économique relèvent de l'économie sociale et solidaire. Les critères permettant de considérer l'activité économique d'une association ne sont pas stabilisés. Dans le cadre de notre étude nous avons fait le choix de partir du présupposé que l'ensemble des associations enregistrées au répertoire SIRENE ont une activité économique, et ceci au regard des critères qui conduisent à inscrire une association dans le répertoire SIRENE (emploi, obligation fiscale, recours à des fonds publics). Dans le cadre de notre travail visant à quantifier l'entrepreneuriat associatif à Caen la Mer, nous nous sommes d'abord appuyés sur le journal officiel des associations pour avoir une idée du nombre total de créations d'associations sur la période 2004-2008. Ensuite nous avons procédé à une analyse des associations enregistrées au répertoire SIRENE et créées sur la période 2004-2008.

Les créations d'associations en Basse-Normandie :

Création associations	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008
Calvados	608	590	596	648	655
Déclaration en préfecture du Calvados	401	386	380	417	443
Part de la préf. du Calvados dans l'ensemble du département	66%	65%	64%	64%	68%

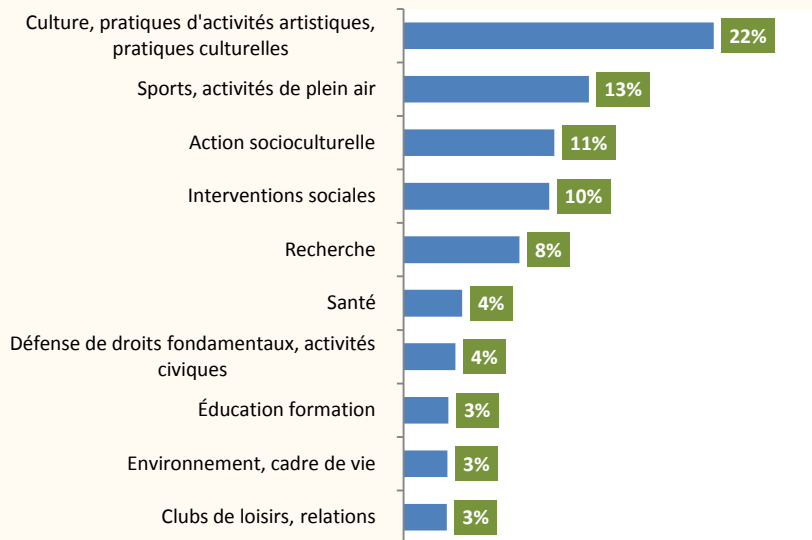
Source : Journal associations et fondations d'entreprise – Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie

⁸ Pour l'INSEE un établissement est considéré comme marchand si plus de 50 % de ses ressources courantes proviennent de la vente de sa production (biens ou services). Il est considéré non marchand à caractère privé si ses ressources proviennent principalement des contributions volontaires des ménages. Il est considéré non marchand à caractère public si ses ressources proviennent principalement de fonds publics.



A l'échelle du département du Calvados, il se crée annuellement autour de 600 nouvelles associations. Il n'a pas été possible de quantifier ses créations à l'échelle de Caen la Mer. Le périmètre administratif se rapprochant le plus de celui de l'agglomération Caen la Mer et à l'échelle duquel nous avons pu quantifier le nombre de créations d'associations est celui de la préfecture du Calvados, les autres créations d'associations dans le Calvados se répartissant entre les sous-préfectures de Bayeux, Lisieux et Vire. A l'échelle de la Préfecture du Calvados on dénombre autour de 400 créations d'associations par an.

Répartition par secteurs d'activité des associations enregistrées en Préfecture du Calvados sur la période 2004-2008



Source : Journal associations et fondations d'entreprise – Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie

L'analyse par secteur d'activité des associations déclarées en préfectures du Calvados sur la période 2004-2008, montre qu'une sur cinq intervient dans le domaine de la culture, et des activités artistiques. Si l'on ajoute les associations intervenant dans le secteur de l'animation socioculturelle, on arrive à 1/3 des associations créées. Mise à part ces secteurs très prégnants, des associations sont également beaucoup créées dans le domaine du sport et des activités de plein air (13%) et dans le domaine de l'intervention sociale (10%).

Comme nous l'avons abordé en introduction de ce chapitre, l'ensemble de ces créations d'associations ne relèvent pas à proprement parlé de l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire dans la mesure où une grande majorité d'entre elles n'ont pas d'activité économique. Cette présentation des données sur l'ensemble des créations d'associations nous permet de situer l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire et en particulier associatif, dans un contexte plus global de créations d'associations.

Ceci nous permet également d'attirer l'attention du lecteur sur un point important. Si comme nous le verrons plus bas, la grande majorité des associations déclarées au J.O n'ont pas d'activité économique au moment de leur création, rien n'indique qu'elles ne seront pas amenées à en développer une au bout de quelques années. Ainsi si la création d'une entreprise entraîne automatiquement un enregistrement au répertoire SIRENE, ce n'est pas le cas pour une association. Elle peut en effet se déclarer en Préfecture à une date donnée, développer une activité économique deux ans après et à ce moment là être enregistrée dans SIRENE. Cette particularité propre aux associations rend difficile l'approche des dynamiques entrepreneuriales dans l'économie sociale et solidaire, la constitution de l'entité juridique de correspondant



pas nécessairement au développement d'une activité économique. Nous allons à présent centrer l'analyse sur les associations créées sur la période 2004-2008 et ayant développé une activité économique⁹.

Les créations d'associations ayant une activité économique à Caen la Mer

Créations d'associations domiciliées à Caen la Mer et ayant une activité économique

Associations	2004	2005	2006	2007	2008	Total général
Caen La Mer	63	58	40	39	26	226
Basse-Normandie	337	244	173	151	91	996
Part de Caen la Mer dans l'ensemble de la région	19%	24%	23%	26%	29%	23%

Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie.

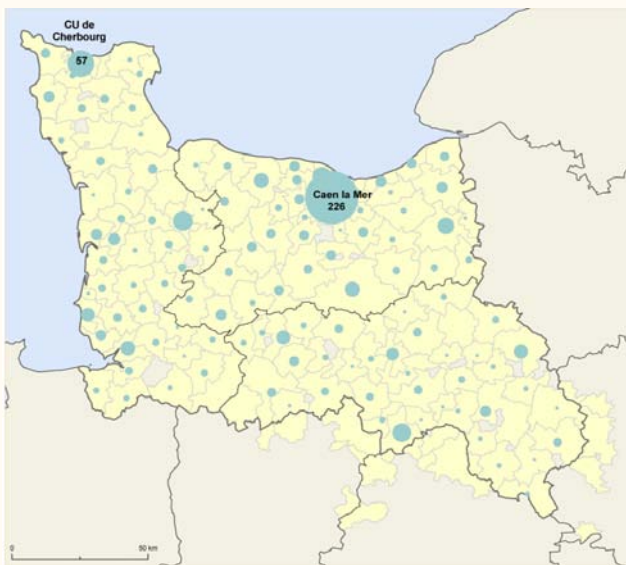
Créations d'associations domiciliées à Caen la Mer, ayant une activité économique et étant déclarées employeurs

Associations employeurs	2004	2005	2006	2007	2008	Total général
Caen la Mer	49	25	24	21	13	132
Basse-Normandie	258	90	94	101	38	581
Part de Caen la Mer dans l'ensemble de la région	19%	28%	26%	21%	34%	23%

Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie.

A l'échelle de Caen la Mer on dénombre 226 associations ayant une activité économiques créées sur la période 2004-2008 soit 23% de l'ensemble des créations d'associations de la période 2004-2008 enregistrées dans SIRENE pour la Basse-Normandie. Sur la base du nombre total de créations d'associations déclarées en Basse-Normandie sur la période 2004-2008 au Journal Officiel (6260), on estime donc que seul 16% de l'ensemble des associations créées sur la période 2004-2008 ont développé une activité économique et que seul 9% d'entre elles ont recours à l'emploi.

Répartition des créations d'associations ayant une activité économique sur la période 2004-2008 à l'échelle des EPCI bas-normands

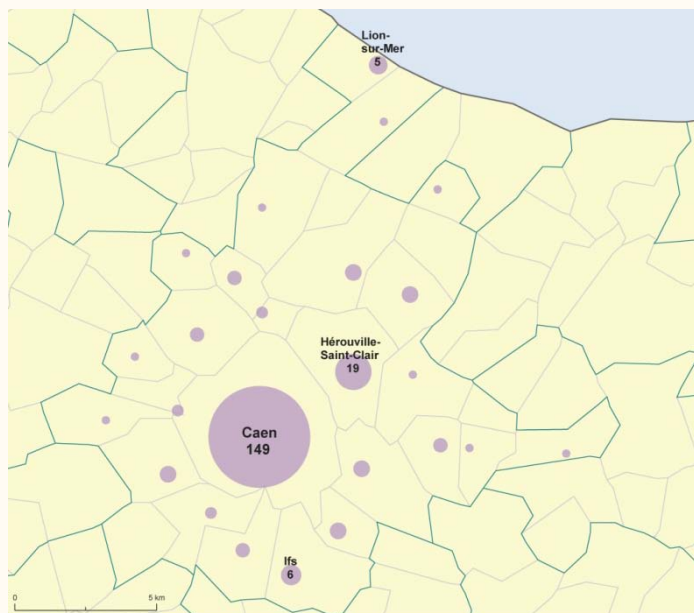


Avec 226 créations sur la période 2004-2008, la communauté d'agglomération Caen la Mer concentre une part importante des créations d'associations. Elle représente à elle seule près d'1/4 de l'ensemble des créations d'associations ayant une activité économique de la région Basse-Normandie.

⁹ Pour rappel, sont considérées dans cette étude les associations ayant une activité économique, l'ensemble des associations répertoriées dans le répertoire SIRENE.



Répartition des créations d'associations ayant une activité économique sur la période 2004-2008 à l'échelle des communes de Caen la Mer



© Région Basse-Normandie-IGN Géofla, Carte réalisée à partir de l'outil SISTER de la Région Basse-Normandie

Nombre de créations d'associations ayant une activité économique sur la période 2004-2008



source : Insee SIRENE - Traitement Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie

EPCI

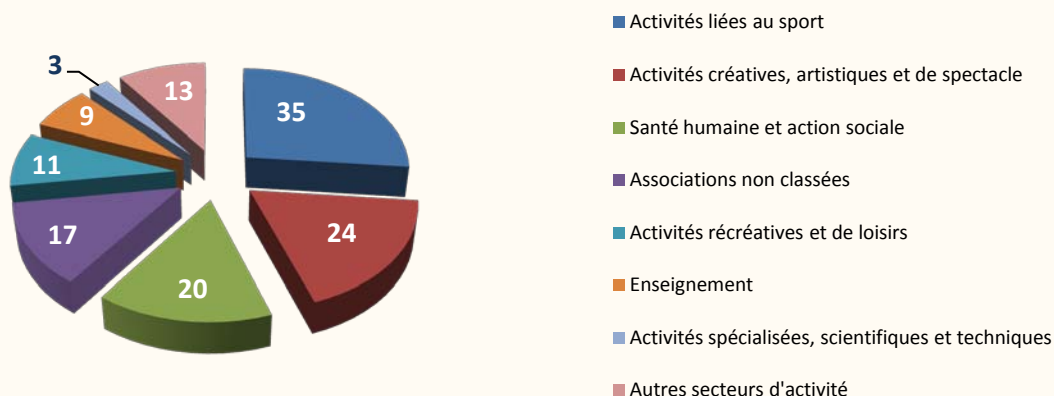


A l'échelle de la communauté d'agglomération de Caen la Mer, on peut constater que la ville de CAEN concentre une très grande majorité des associations ayant une activité économique créées sur la période 2004-2008 (66%). Parmi les communes périphériques, Hérouville Saint Clair se démarque avec 19 créations sur la période 2004-2008. On peut également relever la commune d'Ifs avec 6 créations et la commune de Lion-sur-Mer avec 5 créations.

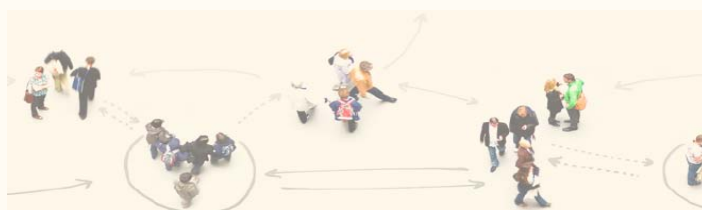
Zoom sur les associations déclarées employeurs

Parmi les 226 associations de Caen la Mer ayant une activité économique et créées sur la période 2004-2008, nous avons pu voir que 132 étaient déclarées employeurs. Dans la mesure où l'emploi constitue un critère incontournable attestant d'une activité économique significative, nous avons souhaité nous intéresser de plus près à ces 132 associations.

Répartition par secteur d'activité des associations employeurs domiciliées à Caen la Mer et créées sur la période 2004-2008.



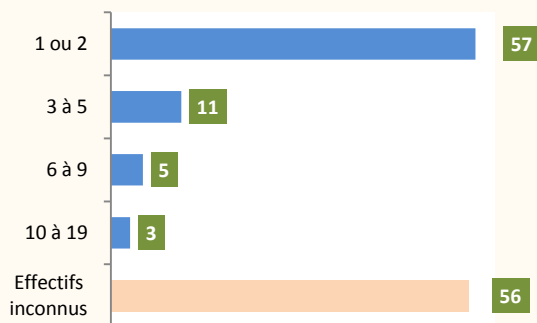
Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie.



Parmi les associations créées sur la période 2004-2008 à Caen la Mer et ayant recours à l'emploi, on note une prédominance de 3 secteurs. Les associations dont l'activité est liée au sport, (35 créations), les associations intervenant dans le domaine de la culture, des arts et du spectacle (24 création) et les associations du secteur de l'action sociale et de la santé (20 création). Mises à part 13 associations pour lesquelles il n'a pas été possible de déterminer le secteur d'activité, le reste des associations employeurs créées à Caen la Mer entre 2004 et 2008 interviennent dans des secteurs variés (loisir, éducation, formation, services, activités spécialisées).

Pour compléter l'analyse par secteur d'activité nous avons regardé parmi les associations créées sur la période 2004-2008 à Caen la Mer si certaines d'entre elles étaient agréées « services aux personnes ». Il s'avère que sur les 226 associations créées à Caen la Mer entre 2004 et 2008, seule 1 bénéficie de l'agrément. Il s'agit de l'association OPTIM'SERVICES créée à Lion sur Mer en 2006. On constate ainsi que le développement important du secteur des services à la personne, n'a pas eu de réel impact sur la création de nouvelles associations sur le territoire de Caen la Mer.

Répartition des associations créées sur la période 2004-2008 à Caen la Mer selon les effectifs salariés de la structure



Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Les 132 associations employeurs créées sur la période 2004-2008 à Caen la Mer comptent majoritairement 1 à deux salariés. Seules 19 sont enregistrées dans SIRENE comme employant plus 2 salariés. Pour une part importante des associations employeurs créées à Caen la Mer sur la période 2004-2008 à Caen la Mer SIRENE ne renseigne pas les effectifs salariés. C'est pourquoi il faut prendre avec distance les informations contenues dans SIRENE sur les effectifs salariés des associations, d'une part parce que l'information n'est pas disponible pour de nombreuses associations et d'autres part parce que les mises à jour des effectifs des établissements associatifs enregistrés dans SIRENE sont irrégulières.

Les créations d'établissements associatifs dépendants d'une association préexistante

Pour compléter le portrait statistique des créations d'associations à l'échelle de Caen la Mer, nous allons maintenant nous intéresser aux créations d'établissements dépendants d'associations préexistantes. Il peut s'agir dans le cas d'association, d'antennes locales d'une association régionale ou d'antenne régionale d'une association de dimension nationale. Dans le cas des grandes associations du secteur sanitaire et social, il peut également s'agir d'une diversification de l'activité. Une association intervenant traditionnellement dans le domaine de l'accueil des adultes handicapés peut ainsi être amenée à ouvrir un nouvel établissement prenant en charge les jeunes ou les enfants.



La création d'un nouvel établissement par une association déjà existante ne relève pas à proprement parler d'une démarche entrepreneuriale. La figure de l'entrepreneur se rapportant ici à une personne morale, on se situe d'avantage dans une logique de développement d'une entité économique existante. Cependant, afin d'avoir une vision globale des créations d'associations ayant une activité économique à l'échelle de Caen la Mer, il nous a semblé important de quantifier et d'analyser ces créations.

Définition INSEE : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de **l'entreprise qui lui préexiste**. Un établissement produit des biens ou des services.

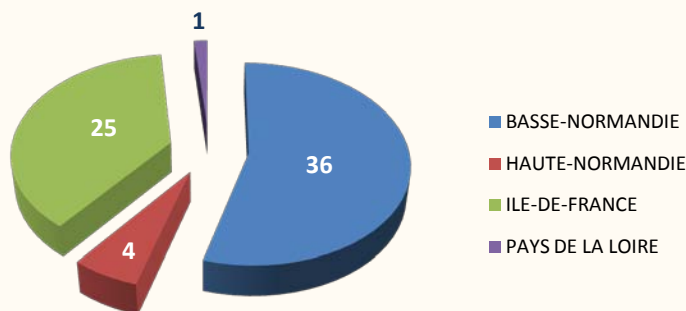
Créations d'établissements associatifs domiciliés à Caen la Mer

Associations	2004	2005	2006	2007	2008	Total général
Caen la Mer	7	13	13	16	17	66

Source : Insee Sirene , établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Au total on dénombre 66 créations d'établissements associatifs « non-sièges » domiciliés à Caen la Mer et créés sur la période 2004-2008.

Région d'implantation des sièges dont dépendent les établissements créés à Caen la Mer sur la période 2004-2008

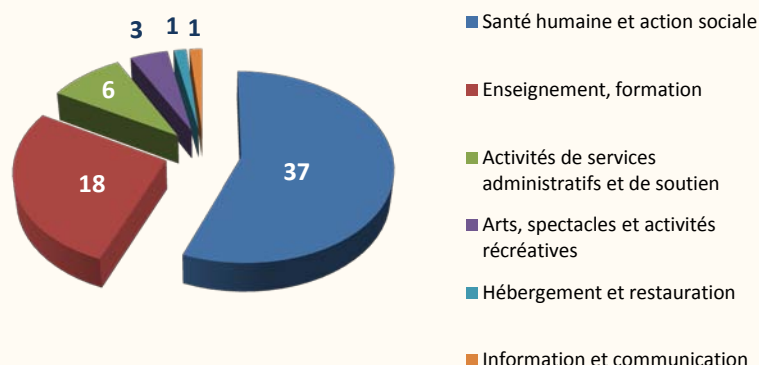


Source : Insee Sirene , établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Les établissements associatifs « non-sièges » créés à Caen la Mer sur la période 2004-2008 sont majoritairement des établissements dépendants juridiquement d'une association dont le siège est en Basse-Normandie. Il s'agit dans ce cas d'antennes locales, ou d'une diversification de l'activité d'associations régionales. Pour 5 établissements associatifs créés à Caen la Mer sur la période 2004-2008, il s'agit d'antennes d'associations ayant une dimension interrégionale à l'échelle du grand ouest. Enfin, sur les 66 créations d'établissements associatifs, 25 dépendent juridiquement d'une association de dimension nationale dont le siège est domicilié en Ile-de-France.



Répartition par secteur d'activité des établissements associatifs domiciliés à Caen la Mer et créés sur la période 2004-2008.



Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Les établissements associatifs créés à Caen la Mer sur la période 2004-2008 interviennent principalement dans les domaines sanitaires et sociaux. Il s'agit majoritairement d'établissement médico-sociaux et d'associations de soutien à l'insertion socioprofessionnelle. Le secteur de l'éducation et de la formation est également particulièrement concerné par des créations d'établissements associatifs. Il s'agit pour la plupart de centre de formation. On notera également que les secteurs du sport, de la culture des arts et du spectacle qui constituent la majorité des créations d'entreprises, font très peu l'objet de créations d'établissements non-sièges en Basse-Normandie.

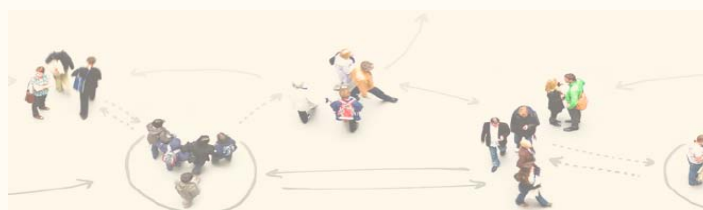
Répartition des établissements associatifs créés à Caen la Mer sur la période 2004-2008 selon leurs effectifs

Tranches d'effectifs	Nombre d'établissements
1 ou 2	15
3 à 5	9
6 à 9	6
10 à 19	4
20 à 49	4
50 à 99	4
100 à 199	1
Non employeur	8
Effectifs inconnus	15
TOTAL	66

Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Sur les 66 établissements associatifs non-sièges créés sur la période 2004-2008 à Caen la Mer, la majorité sont enregistrés employeurs. Seul 12% d'entre eux sont enregistrés non employeur. On estime sur la base des tranches d'effectifs de ces établissements à 750 le nombre d'emplois qu'ils ont générés.

Après ce portrait statistique de l'entrepreneuriat associatif à Caen la Mer, nous allons maintenant nous intéresser aux créations de coopératives.



Zoom sur la création de coopératives à Caen la Mer



Une coopérative est un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour répondre à des besoins - économiques, sociaux, culturels, environnementaux - communs au moyen d'une entreprise. Contrairement aux autres SA ou SARL, les coopératives sont des sociétés de personnes et non de capitaux : les décisions y sont prises selon le principe « une personne = une voix », quel que soit le capital apporté, favorisant l'indépendance financière de l'entreprise. Les entreprises coopératives sont présentes dans la totalité des secteurs de l'économie française (commerce, industrie, services, agriculture). On distingue quatre grandes familles coopératives : les coopératives d'entreprises (coopératives agricoles, coopératives artisanales, coopératives maritimes, coopératives de commerçants) les coopératives de crédit (banques coopératives), coopératives de productions (SCOP, SCIC) et les coopératives d'utilisateurs (coopératives de consommateurs, coopératives d'habitation HLM).

Les créations d'entreprises coopératives à Caen la Mer sur la période 2004-2008

Nom de l'entreprise	Statut	Effectifs salariés en ETP	Type création	Date création
Caisse régionale Crédit Agricole Normandie	Coopérative de crédit	1000 à 2000	Fusion	2004
ATC Industrie	SCOP (société coopérative et participative)	13	Reprise	2005
L'assiette sans frontière	SCIC (société coopérative d'intérêt collectif agréée Entreprise d'Insertion (EI).	4 (dont trois postes d'insertion)	Création	2005
Artech Sailing Team	SCOP (société coopérative et participative)	2	Création	2005
Les Bâisseurs Maisons Bois	Autre coopérative	Effectifs inconnus	Création	2005
Regards d'enfants	SCOP (société coopérative et participative)	2	Création	2006
Alternative Habitat	Société en commandite par actions coopératives	Effectifs inconnus	Création	2006
Coop à Cambio	Coopérative de consommateurs	0,5	Création	2007
E.D.G (Etudes et conseil en développement durable et gestion de projets)	SCOP (société coopérative et participative)	3	Création	2007
Interbio Normandie -Service	SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)	0,5	Création	2008
Créacoop 14 (coopérative d'activité et d'emploi)	SCOP (société coopérative et participative)	2	Création	2008

Source : Insee Sirene , établissements en activité au 31 mars 2009. URSCOP Ouest - Traitement Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie.

A l'échelle du territoire de Caen la Mer on dénombre au total 11 créations d'entreprises coopératives sur la période 2004-2008 dont une création correspondant à une fusion et une création correspondant à une reprise d'entreprise.

Une coopérative de crédit est une forme de coopérative dans laquelle les membres associés sont des clients déposants ou emprunteurs. Cette forme particulière d'entreprise bancaire a vu le jour en Europe dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le modèle convient particulièrement pour apporter une offre bancaire aux personnes exclues de celle-ci (exemple les agriculteurs avec le Crédit Agricole). Le Crédit Agricole est structuré sur trois étages : Caisses locales, Caisses régionales (et leurs agences et participations), Crédit agricole SA (et ses filiales). Les Caisses locales et les Caisses régionales sont des sociétés coopératives. Crédit agricole SA est une société par actions. Pour renforcer leur solidité et leur compétitivité les caisses régionales se sont regroupées. De 1988 à 2008, leur nombre a ainsi été ramené de 94 à 39 au niveau national. C'est dans ce contexte de regroupement qu'a été créée la caisse régionale du Crédit Agricole Normandie (fusion des caisses régionales du Calvados, de la Manche et de l'Orne).

La SCOP ATC industrie qui fabrique des moules pour l'industrie de la plasturgie a été créée dans le cadre d'une reprise par les salariés de l'entreprise, ancienne SARL.



Mises à part ces deux cas particuliers (Caisse régionale Crédit Agricole et ATC) les coopératives créées à Caen la Mer sont majoritairement des créations de coopératives de production (4 SCOP et 2 SCIC). On notera que les coopératives créées à Caen la Mer sur la période 2004-2008 ont peu de salariés (de 1 à 3). On notera également qu'une part importante de ces coopératives intervient dans le domaine du développement durable (conseil, construction, distribution de produits issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique).

Même si le volume des créations de coopératives et notamment de SCOP et de SCIC est peu important on note cependant une dynamique ces dernières années. En effet les 7 créations de coopératives (SCOP et SCIC confondues) observées à l'échelle du territoire de Caen la Mer sur la période 2004-2008 représentent 14% de l'ensemble des SCOP et des SCIC en activité en Basse-Normandie.

Les créations d'établissements coopératifs dépendants d'une entreprise préexistante à Caen la Mer sur la période 2004-2008

Comme pour les associations nous allons à présent analyser les établissements coopératifs dépendants d'une entreprise préexistante et créés à Caen la Mer sur la période 2004-2008.

Créations d'établissements coopératifs domiciliés à Caen la Mer

Statut de l'entreprise	2004	2005	2006	2007	2008	Total général
Caen la Mer	2	15	2	2	6	27

Source : Insee Sirene , établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Concernant le secteur coopératif, sur les 27 établissements non sièges créés sur la période 2004 – 2008, 27 sont des agences bancaires.

Créations d'établissements bancaires coopératifs entre 2004 et 2008 à Caen la Mer

Etablissements bancaires	Entreprise	Nombre de créations d'établissement
	BRED	2
	Crédit Agricole	18
	Caisse d'Epargne	1
	Crédit Mutuel	3
	Crédit Maritime	1
Total		25

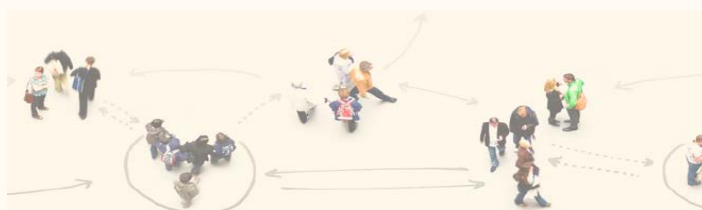
Source : Insee Sirene , établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Hors secteur bancaire, on dénombre à Caen la Mer sur la période 2004-2008, 2 créations d'établissements coopératifs dépendant juridiquement d'une entreprise préexistante.

Créations d'établissements coopératifs (hors secteur bancaire) entre 2004 et 2008 à Caen la Mer

Etablissements coopératifs hors secteur bancaire	Entreprise	Nombre de créations
	La Maison Ecologique	1
	Système U Nord Ouest (ifs)	1
Total		2

Source : Insee Sirene , établissements en activité au 31 mars 2009. Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.



L'établissement Système U Nord Ouest est un établissement créé à Iles par la coopérative de commerçants Système U Nord Ouest dont le siège social est à Caen, filiale du groupe Système U France. La Maison Ecologique est une SCOP créée en Bretagne en 2001 qui édite un magazine sur l'éco-construction et l'éco-habitat. Un bureau de cette coopérative a ouvert sur l'agglomération caennaise en 2007.

Après ce portrait statistique de l'entrepreneuriat coopératif à Caen la Mer, nous allons maintenant nous intéresser aux créations de mutuelles et d'établissements mutualistes.

Zoom sur l'entrepreneuriat mutualiste à Caen la Mer

Comme nous l'avons vu en introduction de ce chapitre on dénombre une seule création d'entreprise mutuelle à Caen la Mer sur la période 2004-2008. Il s'agit de la « Caisse mutuelle complémentaire actions sociales ». En revanche on dénombre 21 créations d'établissements mutualistes dont 11 créés par la Mutualité française du Calvados.

Créations d'établissements mutualistes entre 2004 et 2008 à Caen la Mer

Nom de la mutuelle	Nombre d'établissements créés à Caen la Mer sur la période 2004-2008
MUTUELLE NATIONALE MCD	1
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE MNT	1
MUTUALITE FRANCAISE CALVADOS	11
MUTUELLE FAMILIALE DE NORMANDIE	1
SOC NATIONALE LA MUTUALITE	1
MUTUELLE INTEGRANCE	1
PREVADIES	1
LA MUTUELLE DES ETUDIANTS	1
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES	1
PREVADIES	1
CAISSE REASSURANCE MUT AG CTRE MANCHE	1
TOTAL	21

Source : Insee Sirene, établissements en activité au 31 mars 2009.
Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Globalement les créations d'établissements mutualistes correspondent à des activités d'assurance et à la création d'agences de mutuelles dont le siège est hors Basse-Normandie. La mutualité française du Calvados créé également de l'activité dans le domaine sanitaire et social.

ZOOM : Les dates marquantes de la Mutualité Française Calvados

1905 : création de l'Union des sociétés de Secours Mutuels. **1956** : ouverture du premier cabinet dentaire. **1962** : elle prend le nom d'Union des Sociétés Mutualistes du Calvados. **1967** : ouverture du premier centre Optique Mutualiste **1986** : l'Union prend le nom de Mutualité du Calvados. **1995** : ouverture d'Audimut (cabinet d'audioprothèse), transfert du siège social. **1998** : ouverture de Belle Colombe, résidence pour personnes âgées. **2002** : création d'un service 'Promotion de la santé". **2002** : création des premiers Relais Assistante Maternelles (RAM).



Type d'activité	Nombre d'établissements créés
Accueil de jeunes enfants	3
Autres assurances	3
Hébergement social pour personnes âgées	1
Commerces de détail d'optique	2
Aide par le travail	1
Etablissement de soin	1

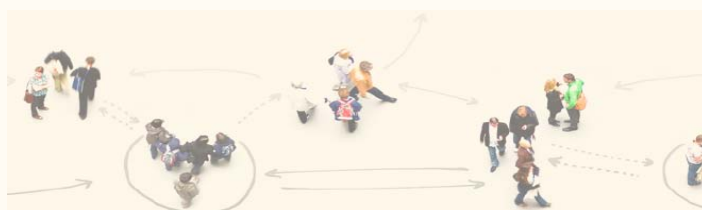
Source : Insee Sirene , établissements en activité au 31 mars 2009.
 Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.

Ce travail d'analyse statistique des créations d'entreprises d'économie sociale et solidaire survenues à Caen la Mer sur la période 2004-2008 nous permet de connaître avec précision le volume et la nature de ces créations. Au total, sur la base du stock d'établissements de l'économie sociale et solidaire en activité au 31 mars 2009, on dénombre 238 créations d'entreprises sur la période 2004-2008, dont une très large majorité d'associations. Sur la période 2004-2008, 226 associations ayant une activité économique ont été créées à Caen la Mer. Sur la même période on dénombre 11 créations de coopératives, 1 mutuelle et aucune fondation. On a pu constater que Caen la Mer concentre une part importante (23%) de l'ensemble des créations d'entreprises d'ESS enregistrées en Basse-Normandie sur la période 2004-2008.

On note que les créations d'entreprises de l'économie sociale et solidaire représentent une part minime de l'ensemble des créations d'entreprises à Caen la Mer, autour de 4%. Concernant le volume des créations de coopératives, même s'il demeure peu important au regard de l'ensemble des créations de sociétés, on note cependant une dynamique ces dernières années avec un nombre significatif de créations de SCOP et de SCIC, notamment dans le domaine du développement durable et de la distribution de produits issus de l'agriculture biologique.

Les entreprises d'ESS créées à Caen la Mer emploient dans la majeure partie des cas peu de salariés. L'impact global sur l'emploi des créations d'entreprises d'ESS est difficile à évaluer au regard des données disponibles dans le répertoire Insee - SIRENE. Au-delà de l'impact économique, les créations d'entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent être considérées au regard de leur utilité sociale. En effet, comme nous l'avons vu, de nombreuses créations d'entreprises d'ESS concernent le secteur des services et sont liées au cadre de vie des populations auxquelles elles s'adressent.

A partir de ce travail d'analyse quantitative, nous allons à présent nous intéresser à l'étude des processus de création d'entreprises de l'ESS à Caen la Mer.



III) Analyse des processus de création d'entreprises de l'ESS à Caen la Mer

La troisième partie de cette étude est consacrée l'analyse qualitative des processus de création d'activité d'ESS à Caen la Mer. Cette analyse se base sur le traitement de l'enquête par questionnaires réalisée auprès de créateurs de projets d'économie sociale et solidaire. Afin de compléter l'information recueillie à travers le questionnaire nous avons également réalisé des entretiens auprès de créateurs d'entreprises de l'ESS. Dans un premier temps nous allons présenter la démarche de l'enquête qualitative. Nous présenterons les modalités de déroulement de l'enquête, l'échantillon retenu et le profil des répondants. Ensuite nous analyserons les processus de création d'activité d'économie sociale et solidaire à l'échelle de Caen la Mer à travers trois thématiques :

- L'origine des projets d'ESS, le profil des porteurs et leurs motivations
- Les modalités d'accompagnement et de financement de ces projets
- La dimension économique de ces projets et le sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire

1) Présentation de la démarche d'enquête

Afin de qualifier et d'apporter un regard plus fin sur les processus de création d'activité d'ESS à Caen la Mer, une enquête par questionnaire a été réalisée auprès de l'ensemble des associations créées sur la période 2004-2008 à Caen la Mer (associations et coopératives) créée ces dernières années à Caen. Ont été interrogées par questionnaire, uniquement les structures sièges ne dépendant pas d'une structure préexistantes.

226 envois courriers en direction d'associations déclarées employeurs dans SIRENE et ayant créé au moins un établissement à Caen la Mer sur la période 2004-2008.

Envoi par mail du questionnaire aux 11 coopératives créées à Caen la Mer sur la période 2004-2008

Au regard du fait qu'une seule mutuelle a été identifiée comme créée sur la période de référence à Caen la Mer, les mutuelles n'ont pas été intégrées à l'enquête par questionnaire.

Pour enrichir les données récoltées via l'enquête par questionnaire une série d'entretiens a été réalisée auprès de structures volontaires :

Nous avons ainsi consulté :

8 associations

- Fédération Autonomie et Habitat (logement des personnes handicapées)
- Les ateliers intermédiaires (culture, art, spectacle)
- Le tunnel (Médiation social, animation socioculturelle)
- Entre terre et Mer (animation, sport, handicap)
- Association Lien (Accès au logement des jeunes)
- Passeurs de rêve (ateliers petite enfance)
- LaKalachnik'off (production musique)
- Hybrid Energies (énergies renouvelables, commerce équitable, éducation à l'environnement)

3 SCOP

- ATC Industrie (industrie manufacturière- reprise d'une entreprise par les salariés)
- Créacoop 14 (appui à la création d'entreprise)
- Hippo-Facto (restauration itinérante produits bio)



2 coopératives hors-SCOP

Coop à Cambio : coopérative de consommateur

Interbio Normandie Service : Société coopérative d'intérêt collectif



Un entretien a également été réalisé auprès d'une personne dont le projet n'a pas pu aboutir afin de compléter l'analyse des freins à la création.

Au total ce sont 14 entretiens qui ont été réalisés. Les entretiens ont été effectués en face à face et leur durée a varié de 45 minutes à 1h30. L'ensemble de ces entretiens ont fait l'objet d'une retranscription dont certains extraits sont repris dans ce rapport. D'une manière générale, ils ont contribué à nourrir l'analyse sur les processus de création d'activité d'ESS à Caen la Mer.

Profil des répondants questionnaire associations

Taux de retour

Concernant les associations, sur les 226 associations interrogées, nous avons eu 54 retours, soit un taux de retour de 24%.

Qui a rempli le questionnaire ?

Les personnes ayant renseigné le questionnaire sont majoritairement des salariés de l'association (33/54) dont une part importante occupe des postes de responsables (directeurs – 6 ; directrices – 6 ; coordinateurs, coordinatrices, responsables – 11 ; autres salariés – 10). Parmi les administrateurs ayant répondu au questionnaire on trouve majoritairement des président(e)s (11/15).

Emploi

Les associations ayant répondu au questionnaire, sont majoritairement des associations employeurs (43/54). Sur les 54 associations ayant retourné le questionnaire 8 déclarent 1 salarié, 17 entre 2 et 5 salariés, 10 entre 6 et 10 salariés, et 8 plus de 10 salariés.

Sur les 43 associations ayant des salariés, 12 comptent parmi leurs effectifs des personnes en CAE dont 8 ont plus d'un CAE¹⁰ parmi leur effectifs.

3 associations déclarent compter parmi leurs effectifs des CAV¹¹. On notera que les associations bénéficiant de CAV ne sont pas les mêmes que celles bénéficiant de CAE.

8 associations bénéficient d'un *Emploi Tremplin* dont une bénéficie de 2 *Emploi Tremplin*. Certaines associations (2) cumulent *Emploi Tremplin* et CAE.

Parmi les autres emplois aidés dont bénéficient les associations interrogées, une association déclare un emploi d'*Adulte Relais*.

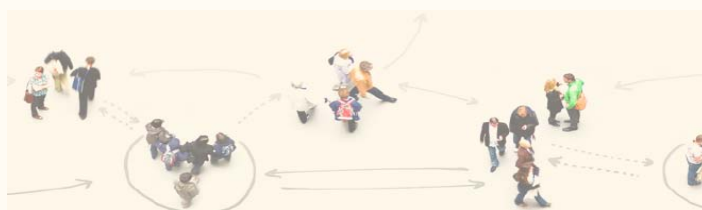
Aucune association ayant répondu au questionnaire n'a recours aux contrats de professionnalisation.

Au total ce sont donc 19 associations sur un échantillon de 54 répondants qui déclarent compter des emplois aidés parmi leurs effectifs. Proportion nettement supérieure à ce que l'on observe au niveau régional dans l'emploi associatif où les emplois aidés concernent moins de 10% des effectifs. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que notre enquête concerne des associations créées récemment et que les aides à l'emploi sont plus systématiquement sollicitées au lancement de l'activité.

Parmi les associations de notre panel, 24 considèrent que leurs effectifs salariés vont rester stables, 15 qu'ils vont augmenter et 4 qu'ils vont diminuer.

¹⁰ Contrats d'accompagnement dans l'emploi

¹¹ Contrats d'avenir



Vie associative

Le nombre d'adhérents déclaré par les associations ayant répondu au questionnaire témoigne d'une dynamique associative significative. En effet, parmi les 54 associations, seules 5 déclarent moins de 5 adhérents. Elles sont 20 à déclarer entre 10 et 50 adhérents et 19 à déclarer plus de 50 adhérents. Pour 10 associations, nous n'avons pas l'information.

Les associations interrogées sont majoritairement adhérentes à un réseau associatif (30/54).

Budget

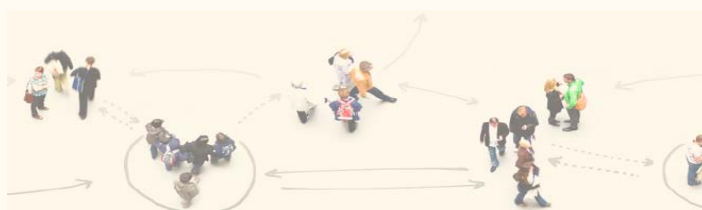
Parmi les associations ayant répondu à l'enquête, la moitié (21 sur 43 ayant répondu à cette question) ont un budget dépendant à plus de 50% de fonds publics, dont 12 dépendantes à plus de 80%. On notera cependant que pour l'autre moitié du panel les associations ont un budget dépendant à moins de 50% de fonds publics dont 8 d'entre elles ne bénéficient d'aucune aide publique.

Part des fonds publics dans le budget	Nombre d'associations
-10%	5
Entre 10 % et 50%	9
Entre 50 % et 80%	9
Plus de 80%	12
Pas de fonds publics	8
Non réponse	11

Secteurs d'activité

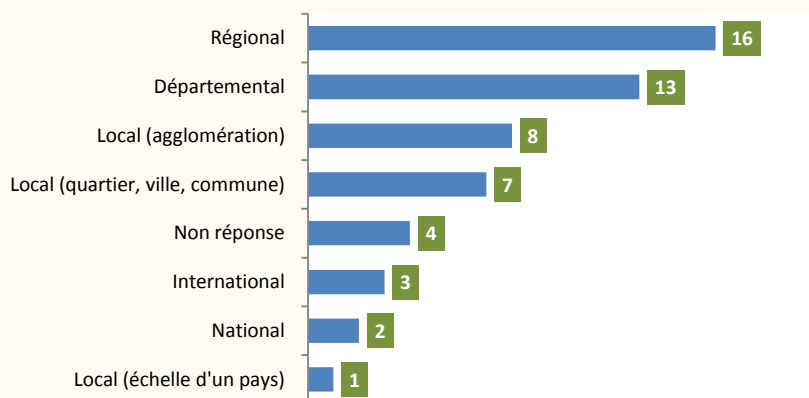
La répartition par secteur d'activité des associations ayant répondu au questionnaire est bien représentative de la diversité des secteurs d'intervention des associations ayant une activité économique créées sur la période 2004-2008 à Caen la Mer. On retrouve bien dans notre échantillon les trois secteurs prédominants (arts, spectacle, culture – sport – action sociale). Il faut noter que le questionnaire permettait aux répondants de sélectionner plusieurs secteurs d'activité, ce qui explique que le total des réponses soit supérieur au nombre de répondants.

Secteurs d'activité	Nombre d'associations
Arts, spectacles, culture	11
Action sociale divers	9
Santé	9
Animation, jeunesse	9
Action sociale enfance et jeunesse	6
Education, formation	6
Sport	6
Services aux entreprises	5
Action sociale adultes et personnes âgées	4
Aide à domicile	3
Autre	
Etudes et Conseils en aménagement et urbanisme auprès des collectivités membres et de l'Etat.	1
Financement	1
Solidarité et développement international	1
Transactions électroniques sécurisées	1



Territoire d'implantation et zone d'intervention

Parmi les 54 associations interrogées, 13 déclarent être domiciliées en zone périurbaine, et 33 en zone urbaine. Aucune association ne déclare être implantée en zone rurale. Parmi les 33 associations implantées en zone urbaine, 5 sont en Zone Franche Urbaine (ZFU). Parmi ces 5 associations, seule 1 déclare bénéficier d'avantage particulier liés à sont implantation en ZFU (exonération de taxe professionnelle).



Les associations interrogées interviennent majoritairement au-delà de l'agglomération Caen la Mer. 35 sur 54 interviennent au-delà de l'agglomération dont une grande partie à l'échelle de la région (16) ou du département (13). Sur le panel d'associations interrogées, seules 8 interviennent uniquement à l'échelle de l'agglomération et 7 à l'échelle d'une commune de l'agglomération ou de l'un de ses quartier.

Profil des répondants questionnaire coopératives

Comme nous l'avons vu dans la seconde partie de ce rapport, on dénombre seulement 11 créations de coopératives sur le territoire de Caen la Mer entre 2004-2008. A l'exception de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie qui, comme nous l'avons vu, est le résultat d'une fusion, l'ensemble des coopératives créées à Caen la Mer sur la période 2004-2008 et encore en activité en 2009 ont été destinataires du questionnaire. Sur les 10 coopératives interrogées 5 ont retourné le questionnaire.

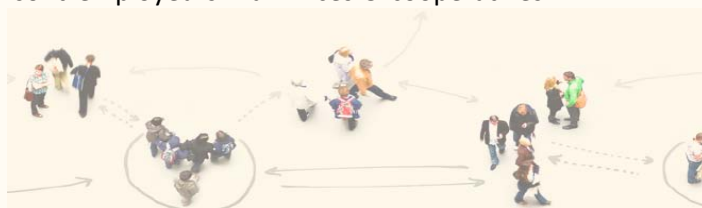
Qui a rempli le questionnaire ?

Pour les 5 coopératives ayant retourné le questionnaire, ce sont les gérants qui ont renseigné le questionnaire.

Profil coopératives répondantes

Statut	Effectifs salariés en ETP	Type création	Date création	Secteur	Fonds publics
SCOP	13	Reprise	2005	Industrie	non
SCIC	4 (dont trois postes d'insertion)	Création	2005	Restauration insertion	Oui (aide au poste)
SCOP	2	Création	2006	Communication	non
Coopérative de consommateurs	0,5	Création	2007	Commerce-Alimentation	non
SCOP (CAE)	2	Création	2008	Appui à la création d'entreprise	oui

Les coopératives ayant répondu à l'enquête sont bien représentatives de la diversité des statuts coopératifs et des secteurs d'activité d'intervention. Les 5 coopératives sont employeurs. Parmi ces 5 coopératives 4





sont adhérentes à un ou plusieurs réseaux. L'ensemble des SCOP et la SCIC sont adhérents à la Confédération Générale des SCOP. Seule la coopérative de consommateur n'est pas adhérente à un réseau. Parmi les sociétaires des coopératives, seule la SCIC compte des collectivités locales parmi les sociétaires (c'est le seul statut qui le permet). Les autres coopératives comptent parmi les sociétaires des personnes physiques (salariés, consommateurs...) et des personnes morales (associations, réseaux de coopératives). Parmi les 5 coopératives, deux bénéficient d'aides publiques : la Coopérative d'Activité et d'Emplois et la SCIC. Trois des 5 coopératives ayant répondu à l'enquête envisagent que leur nombre de salariés va rester stable dans les prochaines années, deux considèrent que le nombre de salariés va augmenter et aucune n'envisage une diminution de leurs effectifs.

Territoire d'implantation et zones d'intervention

Sur les 5 coopératives, 4 sont implantées en zone urbaine, 1 zone périurbaine et aucune en zone rurale.

Territoire d'intervention	Nombre de coopérative
Local (ville, commune)	3
Départemental	1
International	1

A l'inverse des associations, les coopératives créées à Caen la Mer ont majoritairement un rayon d'action local.

Les structures d'économie sociale et solidaire domiciliées à Caen la Mer ayant répondu à l'enquête, soit 59 au total, représentent assez fidèlement le tissu des structures créées sur la période 2004-2008. Afin de toucher au maximum les structures ayant une activité économique significative, nous avons privilégié l'envoi des questionnaires aux structures identifiées comme employeur, ce qui explique la surreprésentation des associations employeurs dans notre panel. Nous allons maintenant dans la suite du rapport procéder à l'analyse des résultats de l'enquête.

2) Présentation des résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête sont présentés en trois thèmes :

Un premier temps sera consacré à l'origine des projets d'économie sociale et solidaire créés à Caen la Mer. Nous nous intéresserons au profil des porteurs de projets et aux motivations qui ont conduits ces personnes à créer une activité d'économie sociale et solidaire. Nous nous intéresserons aux origines des projets ainsi qu'aux différentes parties prenantes. Un second temps sera consacré aux processus de création. Nous analyserons l'offre d'accompagnement dont ont bénéficié les porteurs de projet. Nous verrons les différents appuis mobilisés par les porteurs de projet. Nous tenterons aussi d'identifier les difficultés particulières rencontrées par les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire. Dans cette partie, nous travaillerons également sur les conditions de financement de ces projets. Enfin, nous aborderons le sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire des associations et coopératives interrogées.

L'essentiel des traitements sont le résultat de « tris à plat ». Au regard du nombre relativement réduit de questionnaires, les analyses croisées n'ont été effectuées et retransmises ici que dans les cas où les résultats obtenus étaient significatifs. Les différents résultats sont présentés de manière parallèle pour les associations et les coopératives pour chacun des thèmes. Certains extraits des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude sont présentés ici pour appuyer l'analyse.



L'origine des projets, profil des porteurs et parties prenantes



Dans la majeure partie des cas ce sont des groupes de personnes qui sont à l'origine des projets d'ESS créés à Caen la Mer. C'est le cas dans 75 % des cas pour les associations interrogées et pour 100% des coopératives. La dimension collective est inscrite au cœur des projets d'économie sociale et solidaire. Etre issu d'une initiative portée par un groupe de citoyens est un des critères retenus par le réseau *Emes*¹² pour qualifier l'entreprise sociale. « *Les entreprises sociales résultent d'une dynamique collective impliquant des personnes qui appartiennent à une communauté ou à un groupe qui partage un besoin ou un objectif bien défini* ».

« *Au départ nous avons créé l'association avec des amis, dont un copain BE de plongée* » **Entre Terre et Mer**

Si cette dimension est prédominante dans notre panel, elle n'est pas exclusive. En effet 12 des 54 associations interrogées déclarent qu'à l'origine de l'association, il n'y avait qu'une seule personne. Même si la constitution de l'association impliquera par la suite la mobilisation d'un collectif d'au moins deux personnes, cela indique bien que certains projets associatifs sont initialement portés par une seule personne.

« *J'avais connaissance de la problématique de stockage de plusieurs compagnies, donc j'ai pris contact avec elles pour leur dire qu'il y avait un lieu. Tout est allé très vite.* » **Les ateliers intermédiaires**

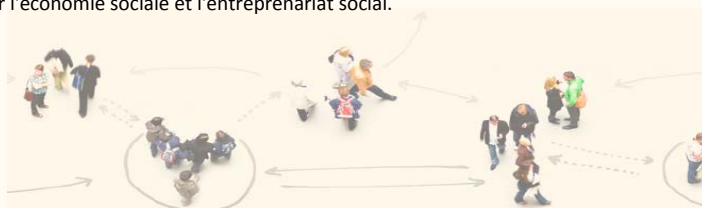
« *Au départ j'étais seule, j'ai essayé de formaliser le projet et j'ai vu qu'il me manquait des compétences. J'ai voulu rechercher un collaborateur qui aurait eu des compétences en gestion et dans le domaine commercial, mais je ne savais pas où le chercher ni comment.* » **S.Hammiche**

Les projets initiés par des individus

Nous avons demandé aux 12 associations du panel initiées par des personnes seules, la situation actuelle dans l'association de la personne étant à l'origine du projet. Dans 6 cas sur 12 la personne à l'origine du projet est salariée de l'association. Dans 3 cas sur 12 elle est la seule salariée de l'association. Dans 4 cas sur 12 la personne à l'origine du projet est bénévole dans l'association. Dans les autres cas soit la personne ne fait plus partie de l'association, soit nous n'avons pas l'information.

Type d'activité portée à l'origine par une seule personne
Association sportive
Solutions de logements privatifs et de services associés pour grands dépendants
Association théâtrale
Accueil et bien-être pour les femmes atteintes d'un cancer
Aide administrative aux artistes et associations culturelles
Education à l'environnement urbain
Café pour enfants et parents et ludothèque
Accueil, écoute bien-être pour les femmes atteintes de cancer
Aide à domicile
Insertion

¹² **EMES** est un réseau réunissant des centres de recherche universitaires et des chercheurs individuels reconnus, dont l'objectif est de construire progressivement un corpus européen de connaissances théoriques et empiriques sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social.



Les projets portés par des groupes

Comme nous l'avons vu dans la majorité des cas les projets d'ESS développés à Caen la mer ont été portés par des groupes de personnes. C'est le cas dans 75% des créations d'association et pour l'ensemble des créations de coopératives. Il est intéressant cependant d'interroger la composition de ces groupes.

Groupe à l'origine de l'association	Total
Que des particuliers	18
Que des structures existantes	14
Particuliers et structures existantes	3
Que des collectivités locales	2
Des collectivités locales et des structures existantes	3
Total	40

Concernant les associations, les groupes à l'origine des projets développés à Caen la mer sont composés dans 45% des cas uniquement de particuliers. Dans 7,5 % des cas le groupe est composé de particuliers et de structures déjà existantes.

« A l'origine de l'association il y a un groupe de musiciens. Au départ on a été soutenu par l'association - Chanson à Caen. Maintenant nous sommes l'association Le Tunnel (depuis 2008). Nous avons créé une structure spécifique ». Association Le Tunnel

Dans ces 2 cas de figure qui représentent 52,5% des cas de projet portés par des groupes, on se situe exactement dans l'un des critères défini par le réseau de chercheurs Emes pour qualifier l'entreprise sociale « Etre issue d'une initiative portée par un groupe de citoyens ».

Dans 35% des cas le groupe à l'origine du projet d'association est composé uniquement de structures existantes et ne comporte pas de particuliers.

Dans 12,5% des cas, le groupe à l'origine du projet est composé soit uniquement de collectivités locales, soit de collectivités locales associées à des structures déjà existantes.

Dans ces deux derniers cas qui constituent 37,5% des associations de notre panel, on s'éloigne du critère qui permet de qualifier l'entreprise sociale dans la mesure où des citoyens ne sont pas à l'origine du projet. Concernant ces associations on ne peut pas parler à proprement parler d'une démarche d'entrepreneuriat social et solidaire. Il s'agit dans la plupart des cas d'associations destinées à porter, accompagner ou appuyer des dispositifs publics dans les domaines de l'emploi, du développement économique, de la culture, de l'action sociale mais aussi de l'urbanisme

Objet des projets portés par des collectivités et des structures existantes

Financement de l'entrepreneuriat insérant

Etudes et Conseils en aménagement et urbanisme auprès des collectivités membres et de l'Etat.

Culture

Médiation sociale

Plateforme de coordination et d'animation sur le champ de l'emploi à l'échelle de l'agglomération caennaise



Concernant les coopératives on distingue trois cas de figures. Pour 3 coopératives les projets ont été portés par des structures existantes. Dans le cas de la création de la CAE, le projet a été porté par des réseaux de l'économie sociale et solidaire (Union régionale des SCOP, CRESS Basse-Normandie, Coopérer pour entreprendre).

« A l'origine de la CAE ce sont trois organismes et réseaux qui ont travaillé ensemble pour favoriser la création de CAE en Basse-Normandie, partant du constat que ce dispositif manquait à la région ». Créacoop 14

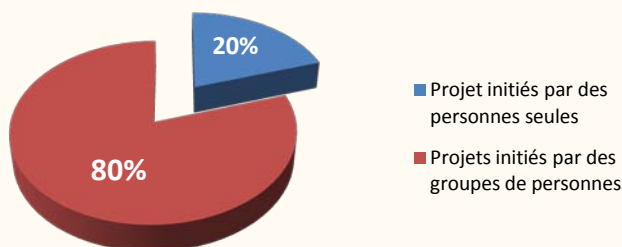
Dans le cas de la création de la SCIC l'Assiette sans frontière, et de la SCOP Regards d'enfants, le projet a été développé par une association préexistante qui développant un projet comportant une dimension commerciale s'appuie sur la création d'une coopérative.

Dans les cas de la CAE et de la SCIC, les personnes aujourd'hui salariées de la coopérative ont fait l'objet d'un recrutement. Dans le cas de Regard d'Enfants, certains membres de l'association à l'origine de la création de la SCOP en sont devenus les salariés.

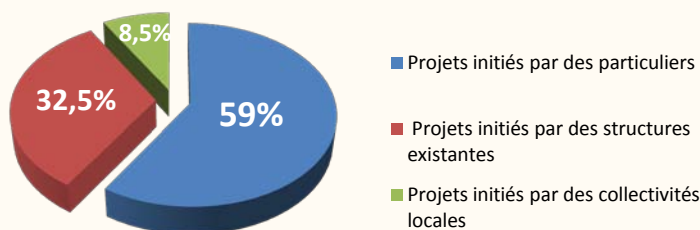
Dans le cas d'ATC d'industrie, il s'agit d'une reprise de la SCOP par les salariés. Les personnes à l'origine du projet sont donc des particuliers qui ont conservé leur statut de salariés au sein de la coopérative. Enfin dans le cas de la coopérative de consommateurs Coop à Cambio, il s'agit d'un projet porté par des particuliers dont une est devenue salariée de la coopérative.

Pour synthétiser cette approche du profil des porteurs de projets d'économie sociale et solidaire ayant créé une activité à Caen la Mer (associations et coopératives confondues) on peut distinguer différentes catégories.

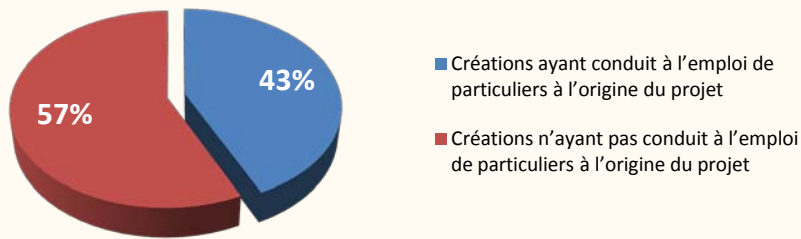
On distingue tout d'abord les projets initiés par des personnes seules des projets initiés par des groupes de personnes



On distingue ensuite les projets initiés par des particuliers (seuls ou en groupe) des projets initiés par des structures existantes, ou des collectivités.



Au sein des projets initiés par des particuliers on distingue ceux ayant conduit à l'emploi d'un ou plusieurs de ces particulier à l'origine du projet de ceux n'ayant pas conduits à l'emploi des particuliers à l'origine du projet.



L'analyse des catégories de personnes à l'origine des projets qui prennent la forme statutaire d'associations ou de coopératives montre la difficulté à appréhender la notion d'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire. On pourrait ainsi considérer dans notre approche de l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire, que seuls les projets étant issus d'une initiative portée par des particuliers relèvent d'une démarche entrepreneuriale. Dans ce cas seul **59% des projets développés à Caen la Mer** et ayant pris la forme statutaire d'associations, de coopératives ou de mutuelle sont concernés.

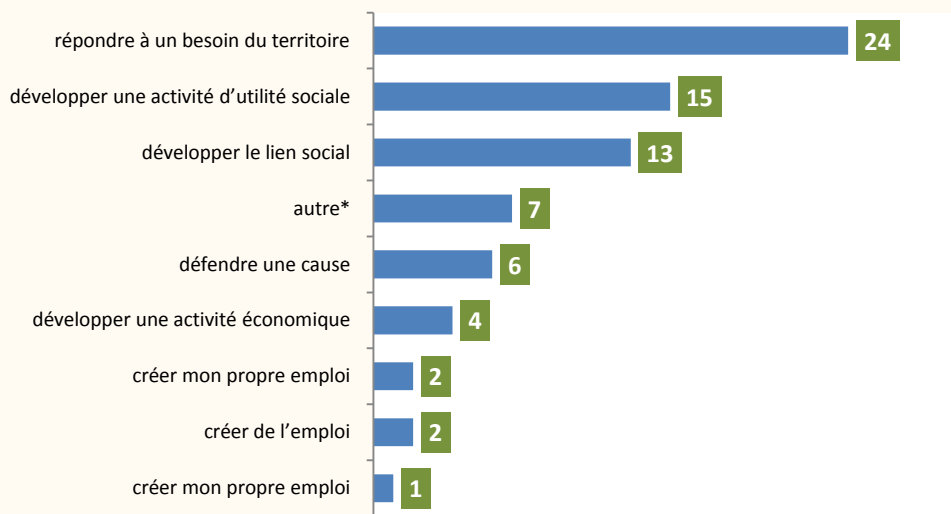
Ce premier angle d'analyse nous a également permis d'aborder la question des motivations à l'origine des projets d'ESS à travers le lien entre les personnes à l'origine des projets et leur éventuel statut de salarié dans la structure créée. Nous développerons plus en avant cette question des motivations dans la partie suivante.



Les motivations qui conduisent à créer un projet d'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de l'enquête, nous avons interrogé les personnes ayant créé des structures d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer en leur demandant tout simplement pourquoi elles avaient créé cette association ou pourquoi elles avaient créé cette coopérative. Pour répondre à cette question nous avons proposé une liste de 6 finalités pour lesquels nous avons demandé aux répondants d'opérer un classement par ordre d'importance. Au regard des éléments traités dans la partie précédente nous avons réalisé une analyse par quotas en distinguant deux groupes de répondants (groupe 1 – projets initiés par des particuliers, groupe 2 – projets initiés par des structures existantes et/ou des collectivités locales).

Occurrence des différentes réponses parmi les trois premières motivations pour les associations initiées par des particuliers



* Penser des dispositifs pour la prévention des liens familiaux et action pour la sociabilisation des jeunes enfants - répondre à un besoin de santé publique - développer le sport - Article L121.3 du Code de l'Urbanisme

Pour les projets associatifs initiés par des particuliers, la première finalité du projet est de répondre à un besoin du territoire. Deux autres raisons sont également souvent citées parmi les trois premiers choix : développer une activité d'utilité sociale et développer le lien social. Ce classement des principales raisons ayant conduit à la création des associations à Caen la Mer atteste du caractère spécifique de l'entrepreneuriat associatif. Les motivations qui conduisent à développer un projet sous forme associative sont dirigées vers l'extérieur dans le sens où elles sont centrées sur la réponse à un besoin « social » identifié par une personne ou un groupe de personnes à l'échelle d'un territoire donnée. Pour le réseau EMES, « *l'un des principaux objectifs des entreprises sociales est le service à la communauté ou à un groupe spécifique de personnes. Dans la même perspective, une caractéristique des entreprises sociales est constituée par leur volonté de promouvoir le sens de la responsabilité sociale au niveau local* ». Au regard de la hiérarchie des réponses des enquêtés à la question « *Pourquoi avez-vous créé cette association ?* » on constate que la majeure partie des associations ayant une activité économique et récemment créées à Caen la Mer, s'inscrivent dans ce modèle.

« *Un salarié du CFAI qui dans le cadre de son activité professionnelle met en relation jeunes en alternances et entreprises, s'est rendu compte qu'il y avait des difficultés de logement pour les jeunes. Il a souhaité créer une association pour aider ces jeunes à trouver un logement.* » **Association Lien**

« *On s'est rendu compte en se regroupant qu'on avait la possibilité de proposer des plateaux, permettre à certains artistes d'avoir une visibilité, auprès de la Région, des services de l'Etat, des programmeurs.* » **Association LaKalachnik'off**



« Envie de faire et de la musique et de l'éducation populaire. Faire des choses positives pour les gens ».

Association le tunnel

« J'ai besoin de m'investir dans des projets à vocation humaniste et économique. L'économique est aussi primordial pour moi car chacun à son niveau peut contribuer à ce que l'économie soit humaine. »

Fédération Autonomie et Habitat

44

« Prendre en compte l'éthique, et pas seulement le profit et la rentabilité. Il y avait des valeurs derrière la création que je voulais absolument porter dans ce projet. Ce sont des valeurs que j'ai toujours porté, par mes expériences bénévoles, des rencontres. »

S. Hammiche

Ce modèle diffère de l'entrepreneuriat au sens classique du terme qui est avant tout orienté sur la ou les personnes qui créent l'entreprise en vue de tirer des ressources financières personnelles d'un savoir faire.

Cependant la dimension économique n'est pas totalement absente des motivations conduisant à la création d'associations. Ainsi pour certaines associations l'objectif de créer de l'emploi (dont ceux des personnes à l'initiative du projet), ou de développer une activité économique, apparaît parmi les principales motivations. Mais dans la majeure partie des cas ces motivations sont secondaires, l'activité économique et l'emploi étant développés au service du projet et non l'inverse. On notera que parmi les 12 associations ayant été initiées par une seule personne, cette personne en est devenu salariée dans 1 cas sur 2. Pour les associations initiées par des groupes de particuliers, certains sont devenus salariés de l'association dans 1 cas sur 3.

« J'étais à l'époque au RMI. J'étais employée dès le début, l'association avait des aides au vu de mon ancien statut (RMI). »

Co-fondatrice Entre Terre et Mer

« Au départ je faisais partie du bureau de l'association, puis lorsque la création de poste s'est présentée, j'ai postulé car j'avais le profil et j'étais à la recherche d'un emploi. »

Association LaKalachnik'off

Le passage au statut de salarié dans une association peut être problématique quand il s'agit de l'instigateur du projet. En effet, en devenant salariée(s) la ou les personnes à l'origine du projet ne peuvent légalement plus être membres du bureau de l'association, et ne participent ainsi plus (en principe) aux décisions.

« Au départ j'étais président, quand j'ai vu que je devais devenir salarié de l'association j'ai laissé ma place. »

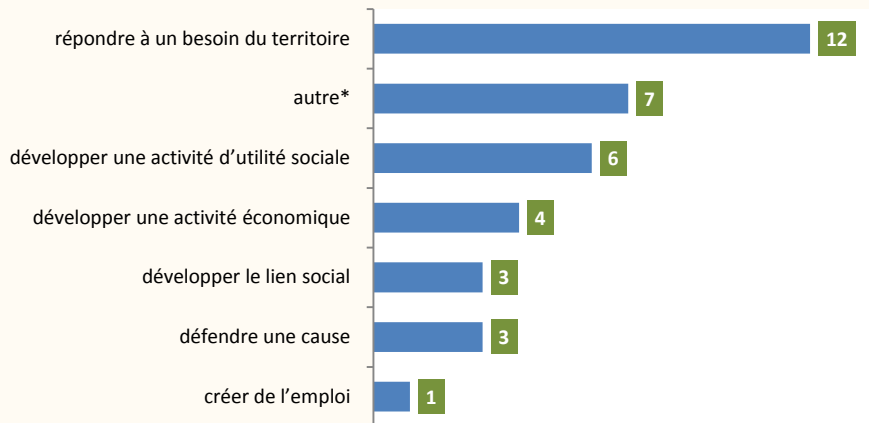
Hybrid'Energies

A l'exception de quelques cas à la marge, les motivations des particuliers initiant des projets d'associations qui développent une activité économique sont désintéressées. Elles sont dirigées vers l'intérêt général ou collectif, la fonction économique étant subordonnée aux fonctions civiques et sociales de l'association.



Pour les associations dont le projet a été initié par des structures existantes et/ou des collectivités locales, la première raison ayant conduit à la création de l'association est également la réponse à un besoin du territoire. Pour ces associations, des raisons autres ont souvent été évoquées. Il peut s'agir d'obligations légales, de défenses d'intérêts, ou de regroupements de professionnels.

Occurrence des différentes réponses parmi les trois premières motivations pour les associations initiées par des structures existantes et/ou des collectivités locales



* Doter le territoire d'un outil mutualisé d'ingénierie de développement et d'aménagement local - Obligation légale (Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats) - Pour regrouper des professionnels de la carte à puce et de la monétique - Réponse à un cahier des charges national (Maison de l'emploi) - Informer les agriculteurs français sur la situation et les besoins des agriculteurs des pays en voie de développement - Pour développer des activités et une programmation culturelle

Occurrence des différentes réponses parmi les trois premières motivations pour les créations de coopératives à Caen la Mer



* participer au développement de l'agriculture biologique locale

Comme le montrent les résultats de l'enquête la dimension économique est beaucoup plus présente dans les motivations ayant conduit à la création de coopératives. Les items *développer une activité économique*, *se mettre à mon compte*, *créer mon propre emploi* ont souvent été cités parmi les trois premières raisons ayant conduit à la création de coopératives.



« Je me suis retrouvé au chômage. Avec Christophe on a donc décidé de monter le projet. Notre idée de départ était de proposer de la nourriture bio via un transport ambulant, alors j'ai dit pourquoi pas avec une roulotte ? » **Co-fondateur Hippo Facto**

« La motivation, c'était aussi créer mon propre emploi » **Coop à Cambio**

Cependant la dimension sociale du projet est également largement présente dans les motivations citées : *développer une activité d'utilité sociale, répondre à un besoin du territoire, développer le lien social.*

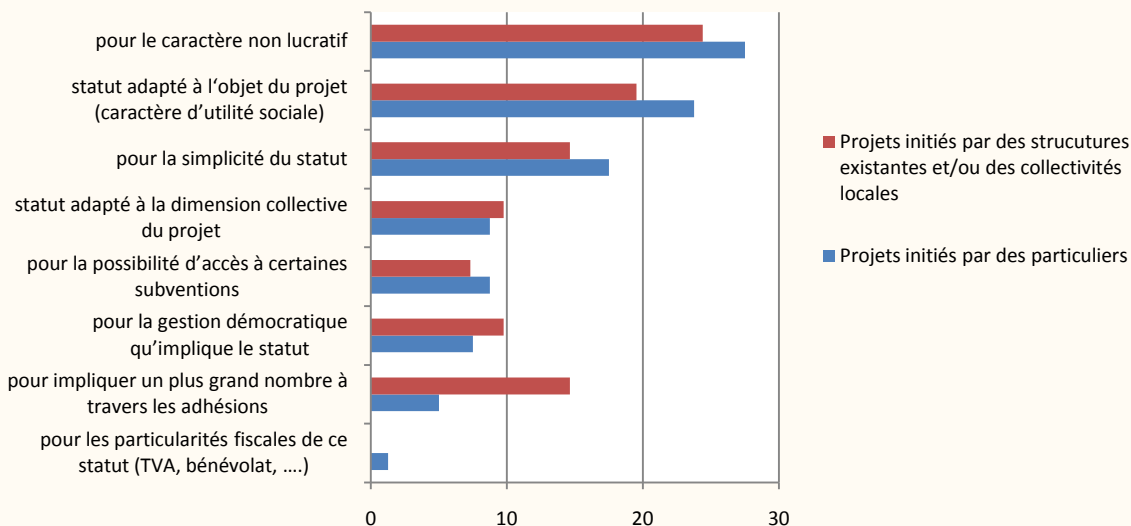
« Déjà militante à Artisans du Monde, je souhaitais montrer que l'on peut faire un commerce différent, plus proche du producteur et plus d'argent au producteur (...) envie de montrer que le commerce ce n'est pas forcément grossir et grimper en bourse, assassiner le producteur, le consommateur, grossir et se faire de l'argent... ce n'est plus humain ce n'est que du fric, ça ne m'intéresse pas. » **Coop à Cambio**

La dimension économique d'un projet coopératif est plus prégnante que dans un projet associatif. Pour les coopératives initiées et créées par des particuliers, on se rapproche plus des modèles entrepreneuriaux classiques. Ainsi pour les 2 coopératives du panel créées par des particuliers, un ou plusieurs d'entre eux sont devenus salariés gérants de la coopérative.

Les raisons du choix d'un statut d'économie sociale

Les raisons du choix du statut associatif

Occurrence des différentes réponses parmi les trois premières raisons ayant conduit au choix du statut associatif (en % du total des réponses)



Nous avons interrogé les associations ayant une activité économique créées à Caen la Mer sur les raisons de leur choix du statut associatif. Qu'il s'agisse des projets initiés par des particuliers ou des projets initiés par des structures existantes et/ou des collectivités, les premières raisons les plus souvent évoquées sont : le caractère à but non lucratif du projet, le fait que le statut associatif soit adapté au caractère d'utilité sociale du projet et la simplicité du statut. Ces trois items ont été d'avantage mis en avant par les associations portées par des particuliers. Les associations portées par des particuliers mettent également plus souvent en



avant la possibilité d'accès à certaines subventions qu'offre le statut associatif, mais cet item n'arrive qu'en 4^{ème} position et il n'est pas cité par de nombreuses associations parmi les 3 premières raisons.

« Association car il y a réellement une partie non lucrative dans le projet : le développement du concept, la promotion de ces solutions. La fédération correspond bien, sans ambiguïté. » **Fédération Autonomie et Habitat**

« L'association était le statut que je connaissais le mieux de part mon expérience et correspondait bien au projet de part son mode de gouvernance et de part ce que permet le statut » **Les Ateliers intermédiaires**

Parmi les raisons ayant conduits au choix du statut associatif le plus souvent citées par les projets initiés par des structures existantes et/ou des collectivités locales, on peut mentionner *la gestion démocratique qu'implique le statut* et surtout *la possibilité d'impliquer un plus grand nombre à travers les adhésions*.

Enfin, dans le cadre de certains projets, le statut associatif ne relève pas d'un choix, il peut être imposé légalement au regard du projet développé.

Nous avons également demandé aux associations si elles considéraient que le statut associatif choisi au moment de la création était toujours le mieux adapté. Pour 6 associations sur 54 interrogées, le statut associatif n'est plus le mieux adapté. Parmi ces 6 associations, 3 envisagent de changer de statut. Dans deux cas pour aller vers un statut coopératif (SCOP-Groupement de coopération sanitaire) et dans 1 cas pour développer une société commerciale en parallèle de l'association. Majoritairement (4/6) les associations qui envisagent de changer de statut ont été initiées par des particuliers. Pour de nombreuses associations la SCIC est également un statut attractif, surtout quand l'association développe une activité commerciale significative. La SCIC est aussi envisagée pour favoriser l'implication plus étroite d'éventuels partenaires privés ou des collectivités locales.

« L'association est un statut souple, très peu cher. Mais dès le départ on avait l'objectif d'évoluer vers une entreprise, sans savoir quel serait le statut, le projet précis. Depuis le début on voulait être en SCOP, mais l'on n'était pas sûr de pouvoir assurer les emplois. On va passer sous ce statut dans quelques jours. » **Hybrid'Energies**

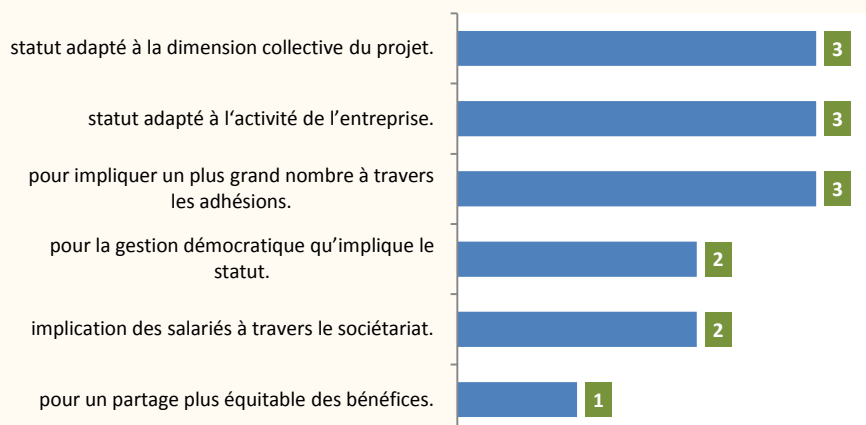
« On tourne autour de la SCIC depuis longtemps. Il y a des gens qui trouvent de l'intérêt à ce projet et qui auraient leur mot à dire, qui demande un cadre conçu pour ça. La SCIC semble adaptée. Et en matière de collecte des capitaux, la SCIC permet des solutions de défiscalisation pour les gens qui payent l'ISF et qui seraient ravis de pouvoir défiscaliser dans des projets à vocation humaniste. » **Fédération Autonomie et Habitat**

« Le statut associatif nous permet d'être en contact avec les partenaires publics (nous les invitons au CA...), mais il est vrai que le statut SCIC permettrait de mieux cadrer ces échanges là. Mais à ce jour nous sommes dans l'urgence et réformer le statut de fond en comble prendrait du temps, c'est un vrai travail de fond ». **Les Ateliers intermédiaires**



Les raisons du choix du statut coopératif

Occurrence des différentes réponses parmi les trois premières raisons ayant conduit au choix du statut coopératif



Les raisons ayant conduit au choix du statut coopératif le plus souvent citée parmi les trois premières réponses sont le fait que le statut coopératif soit adapté à la dimension collective du projet, que le statut soit adapté à l'activité de l'entreprise et qu'il permet l'adhésion du plus grand nombre à travers les adhésions. Les dimensions « sociales » qu'impliquent le statut coopératif ne sont pas systématiquement citées parmi les principales raisons ayant conduit au choix du statut coopératif : *gestion démocratique qu'implique le statut, implication des salariés à travers le sociétariat, partage plus équitable des bénéfices.*

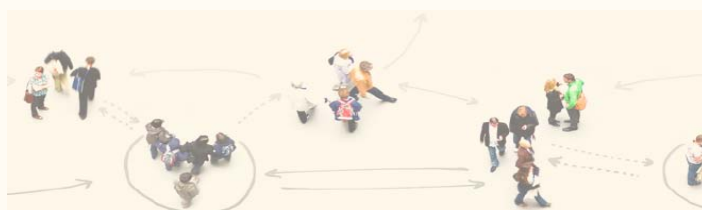
« Pour le projet Hippo Facto, le statut d'association me bloquait un peu. On cherchait un mode de gouvernance et de partage spécifique, où les usagers puissent donner leur avis. Nous voulions le même investissent de la part de tous, les mêmes bénéfices. La SARL ne nous plaisait pas trop puisque nous voulions réinvestir les bénéfices dans l'entreprise, et faire en sorte que les futures personnes salariées soient parties prenantes au projet. On veut aussi pouvoir la léguer dans un bon état. Enfin, on a découvert les avantages du statut SCOP au fur et à mesure, notamment l'accès possible à certaines aides publiques. » **Hippo Facto**

« L'association Interbio Normandie a été amenée à développer une activité marchande (distribution de produits alimentaires bios aux cantines scolaires). On est venu à se dire que ce n'était pas le rôle d'une association de mener cette activité marchande. IBN a donc pensé à une structure qui soit commerciale mais qui reste au près du réseau et proche des valeurs que l'on défend (celles de l'économie sociale et solidaire). La SCIC est le seul statut qui nous paraissait garantir l'esprit collectif de la démarche. C'était aussi la possibilité pour les collectivités locales et les établissements scolaires de siéger dans un collège, même si ce n'est pas encore le cas. » **Interbio Normandie Service**

Dans le cas de la reprise d'une entreprise existante par les salariés sous forme de SCOP, le choix du statut coopératif peut constituer une sécurité et dans certains cas une solution particulièrement adaptée.

« Les autres statuts ne convenaient pas car il fallait apporter un gros capital au départ. En SCOP nous demeurons salariés d'entreprise, nous cotisons aux ASSEDICS, nous gardons notre statut de salariés, il y a plus de sécurité ». **ATC Industrie**

Pour les coopératives interrogées, le statut coopératif choisi au moment de la création demeure le statut le mieux adapté.



Cette partie consacrée aux motivations ayant conduit à créer un projet d'économie sociale et solidaire apporte un nouvel éclairage à la notion d'entrepreneuriat dans l'ESS. L'analyse par quotas nous a permis de distinguer les projets associatifs initiés par les particuliers des projets initiés par des structures existantes ou des collectivités locales. L'analyse a porté sur les motivations liées à la finalité des projets mais également sur les motivations ayant conduit à choisir un statut associatif ou coopératif pour développer le projet.

Nous allons à présent nous intéresser aux processus de création des projets développés par les associations et les coopératives composant le panel de notre enquête. Ce travail sur les processus de création s'intéressera en particulier à l'accompagnement mobilisé par les porteurs de projet d'ESS, ainsi qu'au moyen mobilisés pour mener à bien le projet (financement, locaux...).

L'accompagnement et le financement des projets d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer

Quand on analyse les processus de création d'entreprises la question de l'accompagnement et des financements mobilisés est primordiale. Mieux connaître les modalités d'accompagnement et de financement des projets d'ESS créés à Caen la Mer ces dernières années nous permettra d'identifier le type d'appui nécessité par les projets d'ESS, les réponses qu'ils ont trouvé sur le territoire et les manques identifiés. Ce chapitre nous permettra notamment d'interroger la prise en compte des projets d'ESS dans les réseaux d'appui à la création d'entreprise classique, qu'il s'agisse d'accompagnement, d'hébergement (locaux, pépinières) ou de financement. Nous évoquerons l'offre d'accompagnement et de financements spécifiques mobilisée par les structures qui composent notre panel.

L'accompagnement des projets d'ESS à Caen la Mer :

L'offre d'accompagnement à la création d'entreprise sur le territoire bas-normand est bien identifiée et connue. Un long travail de consultation et d'animation des différents opérateurs conduit par la Région Basse-Normandie a abouti en 2009 à la mise en ligne d'un site internet « *Entreprendre en Basse-Normandie* »¹³ qui centralise toutes les informations disponibles sur les structures d'appui à la création d'entreprise en Basse-Normandie.

Concernant l'offre d'accompagnement à la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, un travail conduit en partenariat par la Région Basse-Normandie et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie en 2006, a permis la réalisation d'un état des lieux de l'offre d'accompagnement disponible en Basse-Normandie. Suite à cette étude une rubrique internet du portail internet de l'Economie sociale et solidaire en Basse-Normandie¹⁴ a été réalisée et référence l'ensemble des structures pouvant intervenir dans l'accompagnement et l'appui aux projets d'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie.

L'objet de la présente étude n'est pas de réaliser un nouvel état des lieux ni même une évaluation de l'offre d'accompagnement à la création de projet d'ESS à l'échelle de Caen la Mer. Il s'agit de partir du réel, autrement dit des projets créés et de les interroger sur l'accompagnement mobilisé de manière globale ; cet accompagnement pouvant avoir été effectué par plusieurs structures. Pour obtenir ces informations nous avons simplement demandé aux structures interrogées si elles avaient été conseillées et/ou accompagnés au moment de la création.

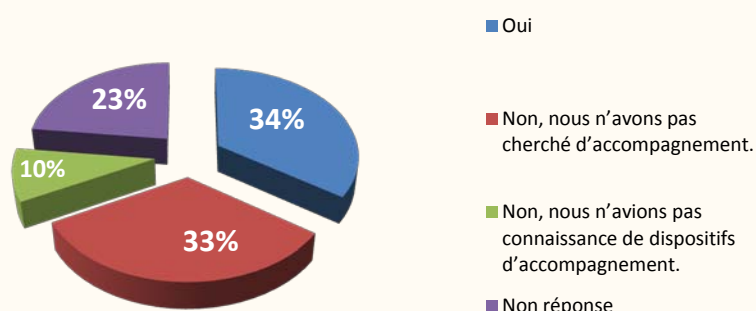
¹³ www.entreprendre-basse-normandie.fr

¹⁴ www.cress-bn.org – rubrique entrepreneuriat : <http://www.cress-bn.org/affichage.php?id=484>



L'accompagnement des projets associatifs à Caen la Mer

Avez-vous été conseillé, accompagné pour la création de l'association ?



D'après les résultats de l'enquête, 37 % des répondants déclarent avoir été accompagnés, conseillés au moment de la création de l'association. Pour ceux n'ayant pas bénéficié de conseils ou d'accompagnement, soit ils n'ont pas cherché à se faire accompagner ou conseiller (31%), soit ils n'avaient pas connaissance de dispositifs d'accompagnement (8%).

Le tableau ci-dessous présente les résultats par catégorie. Pour l'analyse des réponses nous avons distingué les projets associatifs initiés par des groupes de particuliers, les projets initiés par des structures existantes et/ou des collectivités et les projets initiés par une seule personne.

Avez-vous été conseillé, accompagné pour la création de l'association ?	Groupe de particuliers		Structures existantes et/ou collectivités		Personne seule	
	Nombre de réponse	%	Nombre de réponse	%	Nombre de réponses	%
Oui	7	33	6	32	5	42
Non, nous n'avons pas cherché d'accompagnement.	7	33	8	42	2	17
Non, nous n'avions pas connaissance de dispositifs d'accompagnement.	2	10	0	0	3	25
Non réponse	5	24	5	26	2	17
Total	21	100	19	100	12	100

L'analyse par catégorie montre que proportionnellement ce sont les projets associatifs initiés par des personnes seules qui ont eu recours le plus souvent à des conseils et de l'accompagnement (45%). Dans 1 cas sur 4 les projets initiés par des personnes seules déclarent ne pas avoir bénéficié de conseils et/ou d'accompagnement faute d'avoir connaissance de dispositifs d'accompagnement. Cela pose notamment la question de la lisibilité de l'offre.

Pour les projets initiés par des particuliers les compétences professionnelles au sein du collectif sont primordiales pour la réussite du projet. L'expérience du porteur de projet et la bonne connaissance du fonctionnement d'une association apparaissent aussi comme des facteurs de réussite. Les porteurs de projet que nous avons rencontré dans le cadre des entretiens étaient rarement des novices et avait une grande expérience associative.



« En 2001, j'ai monté une association qui avait pour projet la création d'un centre culturel au Togo. J'ai passé cinq ans sur le projet. On faisait du commerce équitable, de l'éducation et de l'animation. J'ai donc enchaîné les différentes expériences associatives. » **Hybrid'Energies**

« Avant ce projet, j'avais déjà une expérience associative dans le domaine de l'éducation populaire et de l'animation » **Association LaKalachnik'off**

Les projets initiés par des structures déjà existantes et/ou par des collectivités sont ceux qui le plus souvent déclarent ne pas avoir cherché d'accompagnement (42%).

S'agissant des projets initiés par des structures existantes et ou des collectivités, les organismes ayant accompagné les projets sont majoritairement des réseaux d'associations (URIOPSS – Réseau France Active – Réseaux des AFDI – Union national des CARPA) mais aussi des structures d'appui aux associations (S3A) ou des organismes parapublics (syndicat mixte Caen-Métropole).

S'agissant des projets initiés par des particuliers, l'organisme le plus souvent cité (4) pour avoir conseillé ou accompagné des projets associatifs est S3A (structure associative d'aide aux associations), parmi les autres structures, organismes citées (Centre de ressources de la vie associative de la Manche, fédération sportive, ARDES, CRESS). Dans le cas des projets initiés par des particuliers, les organismes ayant conseillé ou accompagné les projets sont parfois les financeurs des projets (CAF Calvados, Région Basse-Normandie, URCAM de Basse Normandie, URIOPSS Fonds européens).

Les porteurs de projets d'ESS cherchant de l'appui à l'échelle de Caen la Mer sont souvent amenés à faire appel à plusieurs structures au cours de leur parcours de création.

« Nous avons été accompagné par AE 14 (centre de ressources et d'information pour les bénévoles) au démarrage, qui nous a fait la gestion des salaires et a permis d'avoir un lieu (nous n'avions pas de bureau au démarrage). Puis nous avons été accompagnés par S3A et l'ARDES (aide à l'écriture du projet). Nous sommes allés à plusieurs endroits pour pouvoir bénéficier de la complémentarité - il n'y avait pas une structure qui faisait tout- et aussi pour avoir différentes approches sur notre projet. » **Entre terre et Mer**

« Plusieurs personnes rencontrées, par l'intérêt pour le projet, et obtenus des conseils de chacun : Ardes (car lien géographique avec le projet du hangar culturel et citoyen de Senoïs), , Interlocuteur financier : Fondation de France, les affaires culturelles (DRAC, ...). » **Les ateliers Intermédiaires**

Parmi les structures ayant bénéficié de conseil et ou d'accompagnements les 2/3 déclarent que l'accompagnement et les conseils reçus ont tout à fait répondu à leurs attentes. Pour 1/3 des associations l'accompagnement et les conseils reçus ont répondu en partie à leurs attentes. Aucune personne interrogée par questionnaire n'a exprimé de manques en termes de conseils ou d'accompagnement dans le cadre de la création de l'association. Par contre un point intéressant est ressortie des entretiens concernant l'accompagnement des projets d'ESS.

« Nous avons trouvé que les secteurs sont trop cloisonnés en les réseaux d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire et les réseaux de la création d'entreprises « classiques ». Le statut n'est pas toujours la bonne « entrée ». Du coup on est catégorisé dans nos projets, et les accompagnateurs nous renvoient vers telle ou telle structure, de part le statut qu'on veut adopter ». **Hybrid'Energies**

Le constat fait par Hybrid'Energies est partagé par un certain nombre de porteurs de projets d'ESS. Souvent, vouloir développer un projet économique sous la forme d'une association ou d'une coopérative exclue de fait les porteurs de projet des réseaux de la création d'entreprises « classiques », soit par méconnaissance des acteurs de l'accompagnement de ces réseaux mais aussi parce que l'association n'est pas considéré comme une entreprise à part entière.



La question du manque de connaissance de l'économie sociale et solidaire par les acteurs traditionnels de la création d'entreprise est également une remarque récurrente.

« J'avais contacté l'UREI, la CCI, Egée, participé à des réunions. Au niveau de la formalisation du projet économique, cela se passait très bien, mais il n'y avait rien concernant le volet social. Les personnes qui m'ont accompagné ne connaissaient pas l'ESS, il leur était difficile de m'aider sur ce point. » S.Hammiche

L'accompagnement des projets coopératifs à Caen la Mer

Sur les 5 coopératives ayant répondu à l'enquête, 4 ont bénéficié d'un accompagnement. Seule la coopérative de consommateurs (Coop à Cambio) déclare ne pas avoir trouvé d'offre d'accompagnement adéquate sur le territoire. Parmi les organismes ayant conseillé et/ou accompagné les projets coopératifs on retrouve l'Union régionale des SCOP qui est systématiquement citée.

« C'est l'URSCOP qui nous a surtout accompagné, sur le plan juridique, mais aussi pour l'élaboration des textes et préambules qui permettent de mettre en avant notre éthique et notre démarche. » Interbio Normandie Service

On retrouve parmi les interlocuteurs des projets coopératifs l'ARDES et la CRESS Basse-Normandie. Comme pour les associations les conseils au moment de la création ont également émané de financeurs (Crédit Coopératif).

« On est aussi passé par la CRESS, qui nous a bien aidé, puisque avec un rendez-vous, nous avons été très bien orientés, au lieu de tourner « autour du pot ». L'ESS est un milieu réactif, et ça nous a aidé. » Hippo Facto

Pour les coopératives interrogées les conseils et l'accompagnement reçus ont répondu tout à fait aux attentes dans 1 cas sur 4 et répondu en partie dans 3 cas sur 4.

De la même manière que pour les associations, les projets d'entreprises coopératives un peu atypiques sont discrédités dans les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises. Les modèles économiques spécifiques sur lesquels ils se basent n'entrant pas dans les schémas classiques de l'entreprise.

« L'ANPE m'a envoyé vers un acteur de l'accompagnement à la création d'entreprise, mais je suis tombée sur une personne qui m'a saboté le moral. Le projet vu comme non réaliste. Ce qu'ils ont fait c'est surtout me dissuader de créer. » Coop à Cambio

D'une manière générale, les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire interrogés et rencontrés dans le cadre de cette étude ont trouvé - quand ils en ont éprouvé le besoin - sur le territoire de Caen la Mer des réponses en termes de conseils et d'accompagnement au montage de projet. Un certain nombre de structures sont bien identifiées comme pouvant apporter des conseils techniques au montage d'associations. D'une manière générale des organismes existent sur le territoire de Caen la Mer pour aider les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire à questionner leur projet, à poser la question du sens et des finalités et à rencontrer les interlocuteurs adéquats. Pour les projets de SCOP et de SCIC qui peuvent nécessiter un appui technique et juridique spécifique pour le montage de l'entreprise, la présence de l'Union Régionale des SCOP sur le territoire répond à ces besoins. La plupart de ces organismes d'aide, d'appui et de conseil ont une envergure régionale mais sont tous domiciliés à Caen la MER, ce qui facilite l'accès pour les porteurs de projets de Caen la Mer.



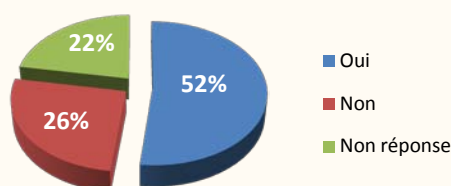
Le financement des projets d'ESS :

Les projets d'économie sociale et solidaire au regard de leurs finalités présentent des modèles économiques particuliers, souvent construits sur une hybridation entre des ressources privées, et des ressources publiques. Il existe au niveau national, mais aussi régional des financements (prêts - garanties de prêts – subventions - aides aux postes - appels à projets - concours – prix – etc.) réservés aux projets d'économie sociale et solidaire. L'ensemble de ces outils et autres dispositifs de financement dédiés aux projets d'économie sociale et solidaire ont été référencés par la CRESS Basse-Normandie et sont aujourd'hui consultables par les porteurs de projets sur le portail internet de l'ESS en Basse-Normandie dans la rubrique entrepreneuriat¹⁵.

Dans le cadre de l'enquête à laquelle ont répondu un panel d'associations et de coopératives, une série de questions portaient sur les financements mobilisés par les projets d'économie sociale et solidaire au moment de leur création. Il s'agit d'identifier les types d'aides financières sollicitées dans le cadre de projets d'ESS à Caen la Mer et d'analyser les éventuelles difficultés d'accès à ses financements.

Le financement des projets associatifs

L'association a-t-elle bénéficié d'aides financières au moment de sa création ?



52% des associations interrogées (28/54) déclarent avoir bénéficié d'aides financières au moment de leur création. Dans le cadre du panel d'associations interrogées, on distingue trois grandes catégories d'aides au moment de la création : les subventions publiques – hors aides aux postes (services décentralisés de l'Etat, commune, Région, Département) les aides aux postes (Etat, Région) et les subventions d'origine privée (mécénat, appel à projet concours). Dans le cadre de l'enquête, les subventions dont ont bénéficié les projets créés à Caen la Mer sont majoritairement d'origines publiques. Quelques aides financières non remboursables sont également d'origine privée (Fondation de France, Crédit Agricole, Organisations professionnelles agricoles).

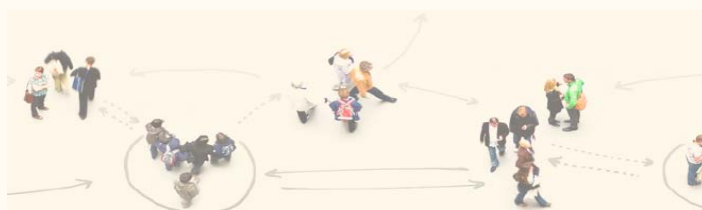
Pour être viable économiquement les projets d'économie sociale et solidaire et notamment les projets associatifs, sont souvent amenés à mobiliser plusieurs sources de financement. Les associations rencontrées témoignent des multiples sources de financements publics mais aussi privés.

« Au départ, le projet a été financé avec le Fonds Social Européen (Mesure 10B¹⁶), ce qui nous a également permis de bénéficier d'un accompagnement de l'Uriopss¹⁷ pour le montage du projet » Association Lien

¹⁵ www.cress-bn.org – rubrique entrepreneuriat : <http://www.cress-bn.org/affichage.php?id=484>

¹⁶ La mesure 10B « appui aux micro-projets associatifs » correspond à la mesure 4-2-3 dans la nouvelle programmation

¹⁷ URIOPSS – Réseau associatif du secteur sanitaire et social qui était organisme gestionnaire de la mesure 10B en Basse-Normandie dans l'ancienne programmation



« On a eu une subvention de la ville d'Hérouville pour le fonctionnement. Nous avons aussi eu des aides sur des appels à projet, comme les politiques de la ville, le fonds européen, jeunesse et sport. Nous avons bénéficié de mécénat, en gagnant des concours : Créavenir du Crédit Mutuel, Hewlett-Packard, PSA. » [Entre terre et mer](#)

« On a plusieurs sources de financements publics : subventions de la Mairie de Caen, de la DDASS, de la Région, de l'Etat, de la DRAC et aussi un peu de mécénat privé ». [Association Le tunnel](#)

« On a obtenu une bourse Défi Jeunes (prix de la DDJS), c'est ce qui nous a supportés. Et à partir de là on a cumulé les prix : Le premier prix régional du développement durable et de l'environnement du Conseil Régional (octobre 2008), un prix de l'environnement de la Caisse d'Epargne... » [Hybrid'Energies](#)

En termes de financement, les projets associatifs s'appuient également beaucoup sur l'emploi aidé, notamment pour le démarrage de l'activité.

« Nous avons des aides à l'emploi : on a eu un CEC, un CAS, un CAE et un emploi tremplin. » [Entre terre et mer](#)

« A partir de Janvier 2009, on a bénéficié d'un emploi tremplin pour l'association, j'ai été embauché et ça a été un grand changement pour le projet, cela nous donnait un autre cadre de travail. » [Hybrid'Energies](#)

On notera que les projets associatifs n'ont pas recours aux outils de financement de la création d'entreprises classiques. Sur les 28 associations ayant déclaré avoir bénéficié d'aide financières au moment de la création, 1 seule a eu recours à un prêt, mais contracté auprès d'un organisme parapublic (la CAF). Le financement d'un projet associatif présente un caractère particulier, en effet, une association peut être créée sans aucun investissement de départ. On a pu constater à travers les entretiens que certains prix régionaux à la création d'entreprise n'incluaient pas les associations dans les bénéficiaires possibles. C'est ainsi que l'association Hybrid'Energies qui a remporté le prix Synergia de l'innovation a dû se constituer précipitamment en société pour bénéficier du prix.

« On a aussi eu un prix de l'innovation avec Synergia. Pour gagner le prix il fallait créer l'entreprise, alors on s'est lancé, on a créé l'entreprise en juillet 2009. On pense aujourd'hui que c'était trop top, car on n'a toujours pas lancé l'activité, et on passe aujourd'hui à côté d'aides car notre entreprise à plus de six mois. » [Hybrid'Energies](#)

Sur les 14 associations qui déclarent ne pas avoir bénéficié d'aides financières au moment de la création, seules 2 déclarent ne pas avoir trouvé de financements adaptés au projet et 8 déclarent ne pas avoir cherché de financements.

Parmi les 54 associations ayant répondu à l'enquête, 12 déclarent avoir rencontré des difficultés pour obtenir des aides financières. Sur ces 54 associations seules 4 déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement spécifique pour rechercher des financements.

Le financement des projets de coopératives

Sur les 5 coopératives interrogées, 4 ont bénéficié d'aides financières au moment de la création. A l'inverse des associations, les coopératives ont plus systématiquement recours au prêt bancaire. Dans notre échantillon, parmi les 4 coopératives ayant bénéficié d'aides financières, 3 ont eu recours aux prêts bancaires. On notera que les prêts bancaires en question ont été accordés par des banques de l'économie



sociale et solidaire (Crédit coopératif, NEF, Caisse d'Épargne). 2 SCOP ont bénéficié d'un prêt SOCODEN¹⁸. Sur les 3 coopératives ayant bénéficié de prêts, 2 ont fait appel à des organismes pour garantir leur prêt (OSEO et Basse-Normandie active).



Les coopératives ont également recours à des aides publiques au moment de la création, qu'il s'agisse d'avance non remboursable (subvention Etat – aide au poste Etat – subvention fondations de l'économie sociale) ou de prêts (Prêt à la création d'entreprise de la Région Basse-Normandie. La SCIC « *L'Assiette sans frontières* » au regard du caractère innovant et exemplaire du projet a également été primée dans le cadre du concours *Talents des cités* dans la catégorie projets d'économie sociale et solidaire.

Les entreprises coopératives présentent la particularité de s'appuyer à la fois sur des outils de financement de l'entreprise classique et sur des financements publics quand leur caractère d'utilité sociale le permet.

Parmi les 5 coopératives interrogées, 2 déclarent avoir rencontré des difficultés pour obtenir des aides financières.

2 coopératives ont bénéficié d'un accompagnement spécifique pour trouver des financements. Les salariés dans le cadre de la reprise d'ATC industrie en SCOP ont bénéficié d'un accompagnement de l'Union Régionale des SCOP pour rechercher des financements. Le porteur de projet de la CAE a été accompagné par les organismes à l'initiative du projet (Union régionale des SCOP, CRESS Basse-Normandie, Coopérer pour entreprendre).

L'enquête montre bien la spécificité du financement des projets d'économie sociale et solidaire. Les sources de financements mobilisées par les porteurs de projets sont multiples. On a pu voir que si les coopératives mobilisent les financements classiques de la création d'entreprises, ce n'est pas le cas des associations qui s'appuient plus sur des financements publics et des aides à l'emploi. L'enquête révèle que dans la plupart des cas les projets d'économie sociale et solidaire ont obtenu les financements souhaités. Cependant une part importante des structures interrogées déclarent avoir rencontré des difficultés à mobiliser des financements. On notera également que très peu de structures ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique pour la recherche de financement.

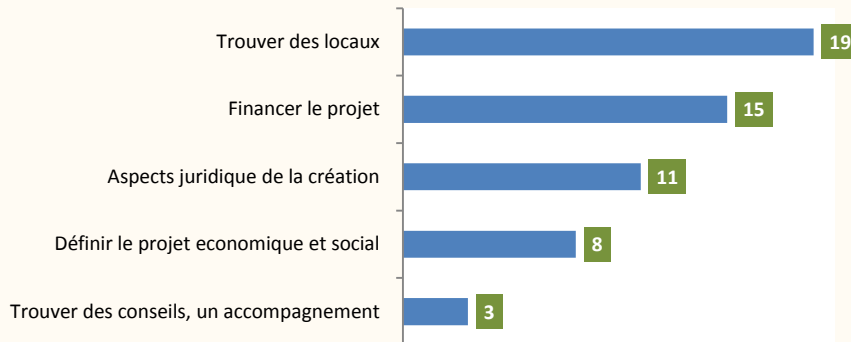
¹⁸ La **SOCODEN** est une société financière rattachée à la Confédération générale des SCOP qui finance en quasi-fonds propres les Scop en création, en développement ou en difficulté. La SOCODEN perçoit une fraction (la plupart du temps au tiers) des cotisations versées par les SCOP à la CGSCOP.



Les difficultés rencontrées par les projets d'ESS au moment de la création

Pour compléter l'information sur l'appui nécessaire à apporter aux projets d'ESS de Caen la Mer, nous avons demandé aux personnes à l'initiative des projets créés récemment de nous indiquer les difficultés auxquelles ils ont dû faire face au moment de la création.

Difficultés auxquelles les porteurs de projets d'ESS ont dû faire face au moment de la création (plusieurs réponses possibles)



La principale difficulté pour les porteurs de projets d'ESS à Caen la Mer est de trouver des locaux. 19 structures sur 59 interrogées évoquent cette difficulté. Sur ces 19 structures, 16 sont des structures portées par des particuliers. La problématique des locaux ne se pose pas de la même manière pour les projets initiés par des structures existantes et/ou des collectivités. Pour les projets initiés par des particuliers les locaux sont parfois indisponibles à la conduite du projet.

« Le lieu conditionne la réussite du projet. Sans lieu, on ne pouvait pas continuer. » Ente Terre et Mer

« Très peu de locaux disponibles sur Caen. A la base on voulait être près de Mondeville pour ne pas être trop proche de l'autre coopérative. Le loyer est encore trop cher mais c'est tout ce qu'on a, donc on fait avec ». Coop à Cambio

Concernant les associations, ce sont souvent les collectivités locales qui sont sollicités pour obtenir des locaux. Dans certains cas les solutions d'hébergement destiné à faciliter la création d'entreprise (pépinières d'entreprises) sont mobilisées par les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire.

« On cherchait un terrain, on a rencontré un élu qui nous a annoncé que la CC avait un terrain et qu'ils cherchaient un projet ».

« On a eu des difficultés à trouver des locaux. La Ville d'Hérouville a permis l'installation dans la pépinière. » Association Lien

La seconde difficulté par ordre d'occurrence dans les réponses des structures interrogées concerne le financement des projets. Mais notons que cette difficulté souvent pointée comme centrale n'est citée que par 15 structures sur 59.

« Des difficultés financières liées au paiement trop tardif du FSE. De très nombreux justificatifs demandés, très pointilleux ce qui a retardé les financements. Les banques ne voulaient pas prêter. » Association Lien



« Le problème majeur a été de trouver des fonds, et une adhésion au projet de la part des instances politiques. » **Entre terre et Mer**

« Nous avons fait nos preuves mais nous bataillons tout le temps. Il faut tout le temps prouver, il faut tout le temps renouveler ses partenaires. Des partenaires tout d'un coup donnent moins. Ils veulent des événements mais n'aident pas vraiment les emplois fixes. Avec la crise et l'incertitude des subventions on cherche du mécénat privé et on propose des prestations pour développer les fonds propres ». **Le tunnel**

Au regard des entretiens réalisés dans le cadre de l'étude on constate que les difficultés de financement que rencontre les associations n'interviennent pas nécessairement en période de création. Les difficultés relèvent plus de la consolidation de l'activité et des emplois et qui ont pu être créés.

Les aspects juridiques de la création arrivent au troisième rang des principales difficultés citées par les porteurs de projets d'ESS à Caen la Mer, cela constitue une difficulté souvent mise en avant par les coopératives (4 sur 5).

« La démarche est plus compliquée à mettre en place, puisqu'il s'agit de faire travailler ensemble les producteurs, transformateurs. La rédaction des statuts et l'enregistrement à la préfecture ont mis plusieurs mois. » **Interbio Normandie Service**

Les porteurs de projets de coopératives sont aussi souvent confrontés à une méconnaissance des statuts coopératif de la part de leurs interlocuteurs (organisme de conseil/ d'accompagnement, cabinet comptable, financeurs, collectivités locales). Cette situation est parfois vécue comme une réelle difficulté.

« Il faut que la personne sache que ce statut existe. Quand on va voir un comptable, ils ne nous disent pas que ce statut existe ». **ATC Industrie**

« A l'époque tout le monde m'a pris pour une folle ou a cru que je voulais monter une secte. Les statuts ont été refusés trois fois par le greffe du tribunal de commerce. Le greffe pensait que l'on faisait la secte du Bio ». **Coop à Cambio**

Une des pistes d'un éventuel appui au porteur de projet d'ESS concerne l'aide à la définition du projet économique et sociale de la structure, même si cette difficulté n'est pas identifiée par un nombre important de structures (7).

Enfin, pour compléter cette analyse des difficultés, on notera que l'accès à des conseils ou à un accompagnement ne constitue pas une difficulté pour la très grande majorité des associations et coopératives interrogées. Cependant, des porteurs de projets reconnaissent que si l'offre existe, la capacité à mobiliser les différents appuis relève d'un véritable savoir-faire et comme nous avons pu le constater, l'expérience en la matière et souvent une condition à la réussite des projets.

« Il faut avoir l'habitude de frapper aux portes. Je l'ai fait pendant des années donc cela me pose pas trop de problèmes. Des fois, j'ai vu des jeunes avec des supers projets (quand j'étais éducateur). Ces projets s'arrêtaient à cause de la lourdeur des démarches qu'il fallait faire. » **Hippo Facto**



Le sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire



Pour compléter l'analyse des processus de création d'activité d'ESS, nous avons souhaité interroger les associations et les coopératives ayant participé à l'enquête sur leur sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire.

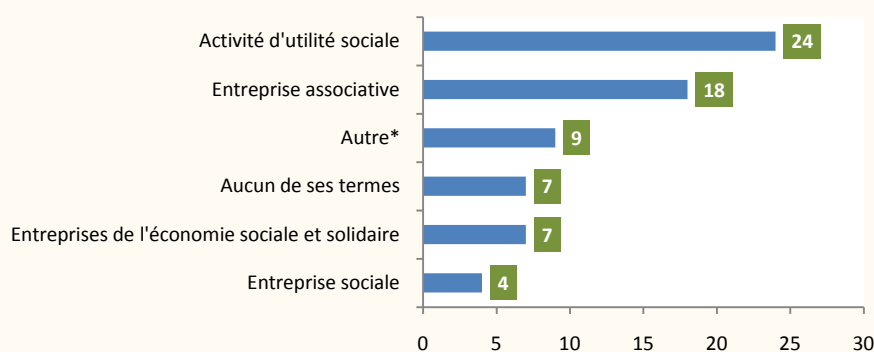
Cette thématique du sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire a fait l'objet d'une enquête spécifique conduite par l'Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire. Il ressort de cette enquête que seuls 28% des dirigeants associatifs connaissent avec précision le périmètre de ce que l'on nomme l'économie sociale. En pays de la Loire, 46% des associations ont le sentiment d'appartenir à l'économie sociale et solidaire. Parmi les coopératives interrogées en pays de la Loire 50% s'identifient tout à fait comme une composante de l'économie sociale et solidaire et 25,8% plutôt oui.

Dans le cadre de notre enquête réalisée auprès d'un panel d'associations et de coopératives créées récemment à Caen la Mer, il ressort que 26 associations sur 54 s'identifient comme une composante de l'économie sociale et solidaire soit 48% des associations interrogées. A l'inverse 16 associations (29%) ne s'identifient pas comme une composante de l'économie sociale et solidaire dont 8 ont été initiées par des structures existantes et ou des collectivités. Pour cette question un nombre important de non réponse (12) ne permet pas d'exploiter au mieux les résultats.

Parmi les 5 coopératives ayant répondu à l'enquête, toutes s'identifient comme une composante de l'économie sociale et solidaire.

Pour compléter l'analyse, nous avons demandé aux enquêtés s'ils associaient leur structure à un certain nombre de termes utilisés pour désigner les activités relevant de l'économie sociale et solidaire.

Associez-vous votre association aux termes suivants (plusieurs réponses possibles)?



Le terme auquel les associations interrogées s'associent le plus systématique c'est le terme d'activité d'utilité sociale. Les associations s'identifient au terme d'entreprise s'il est associé à l'adjectif « associative ». En revanche les associations interrogées s'identifient peu au terme entreprise de l'économie sociale et solidaire et encore moins au terme d'entreprise sociale. Seules 7 associations ne s'identifient à aucun des termes proposés.



Ci-dessous un tableau récapitulatif des autres termes auxquels s'identifient les associations interrogées :

Autres termes associés	Nombre de fois cité
Structure de l'économie sociale et solidaire	3
Entreprise solidaire, structure de l'économie sociale et solidaire	2
Association d'Action sociale et Médico Sociale	1
Association d'éducation populaire	1

Le même type de question a été soumis aux coopératives interrogées sur la base de termes similaires.

Autres termes associés	Nombre de fois cité
Entreprise coopérative	5 sur 5
Entreprise sociale	2 sur 5
Entreprise de l'économie sociale et solidaire	2 sur 5
Activité d'utilité sociale	3 sur 5

Les coopératives interrogées se reconnaissent toutes dans le terme d'entreprise coopérative. Seules 2 sur 5 se reconnaissent dans les termes d'entreprise sociale ou d'entreprise de l'économie sociale et solidaire. Elles sont 3 sur 5 à se reconnaître dans le terme d'activité d'utilité sociale.

Conclusion

Avec 12% de l'emploi salarié, soit près de 18 000 emplois, l'économie sociale et solidaire est une réalité économique incontournable à Caen la Mer. Nous avons pu, dans la première partie de ce rapport, présenter un panorama statistique complet de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de l'agglomération caennaise.

Nous avons ensuite centré l'analyse sur l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer en analysant sur une période de 5 ans l'ensemble des créations d'associations, de coopératives, et de mutuelles domiciliées à Caen la Mer. Mettre des chiffres et des mots sur la réalité de l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à l'échelle de l'agglomération Caen la Mer a constitué un exercice difficile et l'exploitation des résultats de l'enquête apporte de nombreux éclairages et soulèvent plusieurs questions.

L'analyse des créations d'entreprises d'économie sociale et solidaire enregistrées dans le répertoire SIRENE de l'Insee nous a permis d'évaluer avec précision le nombre de créations sur une période de 5 ans à Caen la Mer et de qualifier ces créations. Au total, on dénombre 238 créations d'entreprises sur la période 2004-2008, dont une très large majorité d'associations. Sur la période 2004-2008, 226 associations ayant une activité économique ont été créées à Caen la Mer. Sur la même période on dénombre 11 créations de coopératives, 1 mutuelle et aucune fondation. On a pu constater que Caen la Mer concentre une part importante (23%) de l'ensemble des créations d'entreprises d'ESS enregistrées en Basse-Normandie sur la période 2004-2008. On note que les créations d'entreprises de l'économie sociale et solidaire représentent une part minime de l'ensemble des créations d'entreprises à Caen la Mer, autour de 4%. Concernant le volume des créations de coopératives, même s'il demeure peu important au regard de l'ensemble des créations de sociétés, on note cependant une dynamique ces dernières années avec un nombre significatif de créations de SCOP et de SCIC, notamment dans le domaine du développement durable et de la distribution de produits issus de l'agriculture biologique. Le constat du poids relativement faible des



créations d'entreprises de l'économie sociale et solidaire soulève la question d'une nécessaire sensibilisation à l'entrepreneuriat en économie sociale solidaire. Comment faire mieux connaître les statuts juridiques qui permettent d'entreprendre autrement ? Comment promouvoir l'idée d'un entrepreneuriat à finalité sociale et solidaire ?

L'analyse statistique montre également que les entreprises d'ESS créées à Caen la Mer emploient dans la majeure partie des cas peu de salariés. L'impact global sur l'emploi des créations d'entreprises d'ESS est difficile à évaluer faute d'informations précises et à jour dans le répertoire Insee - SIRENE. Au-delà de l'impact économique, les créations d'entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent être considérées au regard de leur utilité sociale. En effet, comme nous l'avons vu, de nombreuses créations d'entreprises d'ESS concernent le secteur des services et sont liées au cadre de vie des populations auxquelles elles s'adressent.

L'analyse des résultats de l'enquête nous a apporté des informations intéressantes et importantes pour mieux appréhender la notion d'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire.

Le premier enseignement concerne la figure de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire. L'analyse des résultats de l'enquête nous a permis de distinguer les différents processus de création selon les profils des porteurs de projets. On distingue tout d'abord les projets initiés par des personnes seules (20%) des projets initiés par des groupes de personnes (20%). On distingue ensuite les projets initiés par des particuliers (seuls ou en groupe) (59%) des projets initiés par des structures existantes (32,5%), ou des collectivités locales (8,5%). Au sein des projets initiés par des particuliers on distingue ceux ayant conduit à l'emploi d'un ou plusieurs de ces particulier à l'origine du projet (43%) de ceux n'ayant pas conduits à l'emploi des particuliers à l'origine du projet (57%).

L'analyse des motivations qui conduisent à développer un projet d'économie sociale et solidaire a montré que pour les associations, les motivations sont dirigées vers l'extérieur dans le sens où elles sont centrées sur la réponse à un besoin « social » identifié par une personne ou un groupe de personne à l'échelle d'un territoire donnée. On a montré également que la dimension économique n'est pas totalement absente des motivations conduisant à la création d'associations mais qu'elle est secondaire. Dans le cadre des créations de coopératives, on a montré que les motivations à l'origine des créations, se rapprochaient des modèles entrepreneuriaux classiques avec des finalités économiques plus prégnantes, même si la finalité sociale n'est jamais totalement absente des projets d'entreprises coopératives.

D'une manière générale, les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire ayant développé une activité sur le territoire de Caen la Mer n'identifient pas la question de l'accompagnement comme une problématique particulière. Une offre spécialisée existe et les créateurs interrogés ont su la mobiliser quand ils en ont éprouvé le besoin. L'avantage que présente le territoire de Caen la Mer, c'est sa position de capital régionale. En effet, de nombreux organismes spécialisés de dimension régionale ou départementale sont domiciliés à Caen la Mer, ce qui facilite l'accès à ces services pour les porteurs de projets. Concernant le financement, l'étude a montré les spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'appuient sur des modèles économiques mêlant dans des dimensions variables des fonds publics et des fonds privés. Il ressort de la consultation que les démarches de recherche de financements pour des projets d'économie sociale et solidaire sont difficiles et prennent beaucoup de temps. On a montré que cet exercice faisait appel à de véritables compétences qui font parfois défaut aux porteurs de projets. Dans ces cas là, la question d'un accompagnement spécifique peut-être posée.

Qu'il s'agisse de l'accompagnement ou du financement des projets d'ESS à l'échelle de Caen la Mer, on arrive à des conclusions similaires. L'offre existe à l'échelle du territoire. La question d'une amélioration ne se pose donc pas en termes de développement d'une nouvelle offre d'accompagnement et/ou de financement. La question se pose bien en termes d'articulation de l'offre existante. Comment dans un souci

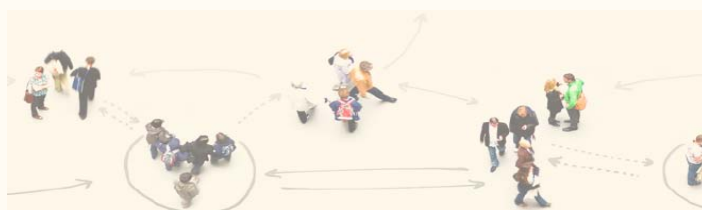


d'efficacité et d'amélioration du service rendu, favoriser une meilleure coordination entre les organismes spécialisés dans l'appui aux projets d'économie sociale et solidaire, les outils de financement et les collectivités territoriales ? Après avoir répondu à cette première question, il s'agira de définir les modalités de passerelles avec les acteurs traditionnels de la création d'entreprises qui connaissent encore mal l'économie sociale et solidaire et ses spécificités. Comment notamment mieux travailler avec les acteurs du développement économique de Caen la Mer sur la question des reprises d'entreprises par les salariés sous forme coopérative ?

Au-delà des problématiques liées aux financements et à l'accompagnement des projets, la question de l'accès à des locaux a souvent été pointée comme une difficulté récurrente pour les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire à Caen La Mer. Cette problématique n'est pas propre à l'économie sociale et solidaire. L'accès aux locaux est également un frein à la création d'entreprises classiques. C'est pour remédier à ce problème que les pouvoirs publics favorisent le développement de pépinières d'entreprises. Caen la Mer compte d'ailleurs quelques pépinières d'entreprises. La problématique des locaux pour les projets d'ESS et la situation actuelle de l'hébergement des jeunes entreprises à Caen la Mer soulèvent plusieurs questions : Quelle place pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les pépinières existantes à Caen la Mer ? Quel rapport coût/avantages/opportunités d'une pépinière d'entreprises sociale et solidaire à Caen la Mer ?

Ce rapport sur l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire à Caen la Mer, en interrogeant le passé, doit nous aider à mieux construire le futur. C'est en apportant collectivement des réponses aux questions que soulèvent ce rapport que nous pourrions favoriser à l'échelle de Caen la mer un entrepreneuriat au service de l'égalité et de la démocratie économique.





Annexe 1. LISTE DES CATEGORIES JURIDIQUES INCLUSES DANS LE CHAMP Economie Sociale

CJ	libellé CJ	Famille	Sous-famille
5191	société de caution mutuelle	Coopératives	<i>Coop de crédit</i>
5192	société coopérative de banque populaire	Coopératives	<i>Coop de crédit</i>
5193	caisse de crédit maritime mutuel	Coopératives	<i>Coop de crédit</i>
5194	caisse (fédérale) de crédit mutuel	Coopératives	<i>Coop de crédit</i>
5195	association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)	Coopératives	<i>Coop de crédit</i>
5196	caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative	Coopératives	<i>Coop de crédit</i>
5203	Société en nom collectif coopérative	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5307	Société en commandite simple coopérative	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5309	Société en commandite par actions coopérative	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5432	SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives	<i>Coop du domaine agricole</i>
5443	SARL coopérative de construction	Coopératives	<i>Coop de construction</i>
5451	SARL coopérative de consommation	Coopératives	<i>Coop de consommation</i>
5453	SARL coopérative artisanale	Coopératives	<i>Coop artisanale</i>
5454	SARL coopérative d'intérêt maritime	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5455	SARL coopérative de transport	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5458	SARL coopérative de production(SCOP)	Coopératives	<i>Coop de production (SCOP)</i>
5459	SARL union de sociétés coopératives	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5460	autre SARL coopérative	Coopératives	<i>Autre coop/Coop de crédit (Ape65+67)</i>
5505	SA à participation ouvrière à conseil d'administration	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5532	SA mixte d'intérêt collectif agricole (SICA) à CA	Coopératives	<i>Coop du domaine agricole</i>
5543	SA coopérative de construction à conseil d'administration	Coopératives	<i>Coop de construction</i>
5547	SA coopérative de production de HLM à CA	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5551	SA coopérative de consommation à conseil d'administration	Coopératives	<i>Coop de consommation</i>
5552	SA coopérative de commerçants détaillants à CA	Coopératives	<i>Coop de commerçants</i>
5553	SA coopérative artisanale à conseil d'administration	Coopératives	<i>Coop artisanale</i>
5554	SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5555	SA coopérative de transports à conseil d'administration	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5558	SA coopérative de production (SCOP) à CA	Coopératives	<i>Coop de production (SCOP)</i>
5559	SA union de sociétés coopératives à CA	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5560	autre SA coopérative à conseil d'administration	Coopératives	<i>Autre coop/Coop de crédit (Ape65+67)</i>
5605	SA à participation ouvrière à directoire	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5632	SA d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives	<i>Coop du domaine agricole</i>
5643	SA coopérative de construction à directoire	Coopératives	<i>Coop de construction</i>
5647	SA de production de HLM anonyme à directoire	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5651	SA coopérative de consommation à directoire	Coopératives	<i>Coop de consommation</i>
5652	SA coopérative de commerçants détaillants à directoire	Coopératives	<i>Coop de commerçants</i>
5653	SA coopérative artisanale à directoire	Coopératives	<i>Coop artisanale</i>
5654	SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5655	SA coopérative de transport à directoire	Coopératives	<i>Autre coop</i>
5658	SA coopérative de production(SCOP) à directoire	Coopératives	<i>Coop de production (SCOP)</i>



5659	SA union de sociétés coopératives à directoire	Coopératives	Autre coop
5660	autre SA coopérative à directoire	Coopératives	Autre coop/Coop de crédit (Ape65+67)
5699	autre SA à directoire (croisement avec NAF1 : 651E Caisses d'Épargne)	Coopératives	Coop de crédit
6100	Caisse d'Épargne et de Prévoyance	Coopératives	Coop de crédit
6316	coopérative d'utilisation du matér. agric. en commun (CUMA)	Coopératives	Coop du domaine agricole
6317	société coopérative agricole	Coopératives	Coop du domaine agricole
6318	union de sociétés de coopérative agricole	Coopératives	Coop du domaine agricole
6411	société d'assurance mutuelle	Mutuelles	Mutuelles régies par le code des assurances
6532	société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives	Coop du domaine agricole
6543	société civile coopérative de construction	Coopératives	Coop de construction
6551	société civile coopérative de consommation	Coopératives	Coop de consommation
6554	société civile coopérative (d'intérêt) maritime	Coopératives	Autre coop
6558	société civile coopérative entre médecins	Coopératives	Autre coop
6560	autre société civile coopérative	Coopératives	Autre coop
6595	caisse (locale) de crédit mutuel	Coopératives	Coop de crédit
6596	caisse de crédit agricole mutuel	Coopératives	Coop de crédit
8140	mutualité sociale agricole	Mutuelles	Mutuelles régies par le code de la mutualité
8210	mutuelle	Mutuelles	Mutuelles régies par le code de la mutualité
8250	assurance mutuelle agricole	Mutuelles	Mutuelles régies par le code des assurances
8290	autre organisme mutualiste	Mutuelles	Mutuelles régies par le code de la mutualité
9210	association non déclarée	Associations	Associations
9220	association déclarée	Associations	Associations
9221	association d'insertion par l'économique	Associations	Associations d'insertion par l'économique
9222	association intermédiaire	Associations	Association intermédiaire
9223	groupement d'employeurs	Associations	Associations
9230	association reconnue d'utilité publique	Associations	Associations
9260	association de droit local	Associations	Associations
9300	fondations	Fondations	Fondations

LISTE DES ACTIVITES SOUSTRAITES DE LA PRECEDENTE SELECTION

	NAF1	NAF2
ts CJ	codes APE: 75 ou NES:R10 (Administration publique)	Section O / Division 84 (Administration publique)
ts CJ	code APE: 911A (Organisations patronales et consulaires)	94.11Z (Activ. des orga. patronales et consulaires)
ts CJ	code APE: 912Z (Syndicats de salarié)	94.20Z (Activ. des syndicats de salariés)
ts CJ	code APE: 913A (Organisations religieuses)	94.91Z (Activ. des orga. Religieuses)
ts CJ	code APE: 913C (Organisations politiques)	94.92Z (Activ. des orga. Politiques)

Périmètre statistique harmonisé - insee.fr - 2008

